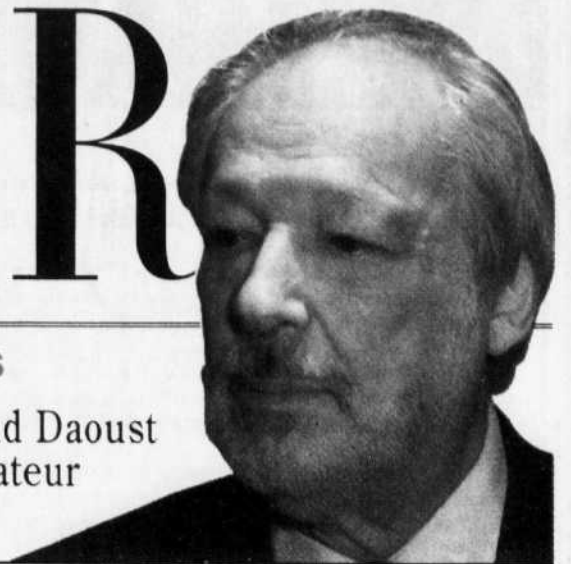
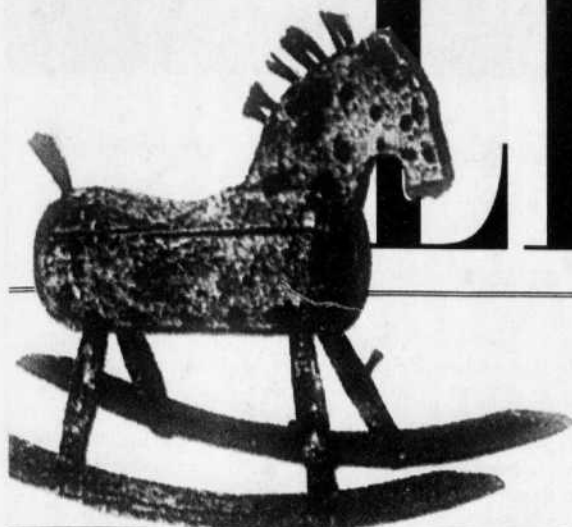


LE DEVOIR



CULTURE

Trois-Rivières: un musée toujours orphelin

Page B 8

ACTUALITÉS

Affaire Michaud: Fernand Daoust appelé comme médiateur

Page A 3

VOL. XCII N° 1

LE MERCREDI 10 JANVIER 2001

87c + TAXES = 1\$



Un dernier bon mot du conseiller municipal Saulie Zajdel, une dernière attention de sa directrice des communications, Madeleine Champagne, et puis voilà: le maire de Montréal, Pierre Bourque, était prêt à confirmer sa candidature à la mairie de la nouvelle ville qu'il a contribué à créer.

Mairie du nouveau Montréal

Bourque donne le signal du départ

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Pour gagner une course, dit la fable, il faut savoir partir à temps. Aussi, pour avoir une chance de remporter les premières élections de la nouvelle ville de Montréal, Pierre Bourque estimait qu'il n'y avait plus un instant à perdre. Ses opposants, de leur côté, se promettent bien de ne pas

se laisser faire le coup du lièvre et de la tortue. «Je suis très conscient que j'ai besoin d'aller chercher des appuis [du côté des villes de banlieue], a constaté hier le maire de Montréal au moment de confirmer sa candidature au poste de maire le 4 novembre. La loi [170] a été faite dans la difficulté, mais elle était nécessaire. Maintenant, je sais très bien que l'on n'a pas de temps à perdre. [...] Je n'ai pas de conseils à donner à mes adversaires potentiels mais, pour moi, neuf mois et demi, c'est un mini-

mum dont j'ai besoin pour arriver à un résultat.» Aussi lancera-t-il, le 26 janvier à Anjou, une tournée des municipalités de banlieue destinées à devenir 18 arrondissements de la nouvelle ville. La tournée visera

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

■ Lire aussi l'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6

Qui a droit aux implants?

Les parents de Ryan refusent les explications fournies

La RAMQ justifie son refus d'aider un jeune sourd tandis qu'elle finance une augmentation mammaire pour une adolescente

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Sous le feu des projecteurs médiatiques, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) s'est finalement expliquée hier au sujet de deux décisions controversées concernant le financement d'implants chez des adolescents. Dans un cas, elle a autorisé le remboursement d'une augmentation mammaire accordée à une jeune fille de 15 ans. Dans l'autre cas, elle a rejeté la réclamation des parents d'un garçon de neuf ans qui avait besoin d'un implant cochléaire. Les explications fournies sont loin de satisfaire tout le monde. Si elle a remboursé les implants mammaires d'une jeune adolescente, c'est que son intervention était assurée par le régime public.

Quant au cas du petit Ryan Duchoeny, l'organisme répond que ce n'est pas lui qui décide qui recevra ou non des implants cochléaires mais le directeur du Programme québécois pour l'implant cochléaire, le Dr Pierre Ferron. «C'est le Dr Ferron qui évalue les chances de succès d'une intervention et qui prend les décisions en conséquence, la Régie n'a rien à voir là-dedans», explique le directeur des affaires professionnelles de la RAMQ, Michel Pelletier.

Ryan est sourd. Le jeune garçon de neuf ans communique très bien avec le langage des signes et,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Ryan Duchoeny

maintenant, il aimerait avoir un nouvel outil pour s'ouvrir au monde, des implants cochléaires. Un seul hic, on lui refuse la chirurgie parce qu'il est déjà trop âgé.

Révoquée hier matin par le quotidien *The Gazette*, cette histoire a vite fait le tour des médias. Surtout que, la veille, le *National Post* avait à la une l'histoire de l'adolescente québécoise remboursée pour des implants mammaires. «Il n'y a pas de rapport entre ces deux dossiers», argumente Michel Pelletier.

VOIR PAGE A 8: PARENTS

Utilisation de l'uranium appauvri

L'OTAN ne désarme pas

Le Canada fait ce qu'il a à faire, dit Jean Chrétien

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Jugeant «visuellement nuls» les risques associés aux munitions contenant de l'uranium appauvri, l'OTAN a refusé hier d'imposer un moratoire sur leur utilisation. Lors d'une réunion des pays membres de l'OTAN à Bruxelles, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont en effet mis en échec la proposition italienne demandant que cesse l'utilisation de munitions renforcées à l'uranium appauvri en attendant une évaluation des risques reliés à leur usage.

VOIR PAGE A 8: OTAN

■ Autre texte en page A 5

L'uranium appauvri, un métal lourd

L'uranium à l'état naturel se trouve dans le sol sous deux formes principales:

- l'uranium 238 (99,3 % du minéral)
- l'uranium 235 (0,7 %)

Les réacteurs et armes nucléaires n'utilisent que l'**U-235**. L'uranium naturel doit donc être enrichi par l'élimination de l'**U-238**.

Après ce traitement, l'**U-238** est nommé **uranium appauvri**. Métal lourd et très dur, il est utilisé comme «riche» pour des obus hyperperformants.

Radioactivité: faible (0,7 fois celle de l'uranium naturel).

Toxicité: dégage une poussière (oxyde) lors d'un impact.

Pas de danger, vous dites?

PASCAL RICHÉ
LIBÉRATION

Washington — «Nous avons longuement étudié le problème et, comme vous le savez, nous n'avons pas été en mesure d'établir un lien entre l'exposition à l'uranium et la constellation de symptômes que recouvre le syndrome de la guerre du Golfe.» Pour le Pentagone, il n'y a toujours aucune raison de s'affoler: les armes à base d'uranium appauvri (blindages et munitions) ne présentent pas de danger pour la santé des militaires qui les utilisent. Kenneth Bacon, le porte-parole du département de la Défense, l'a encore répété jeudi devant la presse. Mais lorsqu'un journaliste a benoîtement demandé: «Ken, s'il n'y a pas d'effet sur la santé, pourquoi les soldats américains qui manipulent ce matériel sont-ils invités à porter des masques?», le porte-parole a perdu de

VOIR PAGE A 8: DANGER

Une guerre à finir chez Métro

Avec l'envoi de deux circulaires de sollicitation de procurations pour attirer les actionnaires dans leur camp respectif et les inciter à choisir leur liste d'administrateurs, les marchands et la direction de Métro s'engagent ouvertement dans une lutte à finir qui va forcément laisser des traces, d'une manière ou d'une autre, sur les acteurs et sans doute sur l'entreprise elle-même, qui arrive à un carrefour important dans son existence.

■ À lire en page B 1

INDEX

7-8313-0006-5	Annonces..... B 6	Idées..... A 7
	Bourse..... B 2	Le monde..... A 5
	Avis publics..... B 5	Les sports..... B 6
	Carrières..... B 4	Mots croisés..... B 6
	Culture..... B 8	Nature..... B 5
	Économie..... B 1	Télévision..... B 7
	Éditorial..... A 6	Météo..... B 5

Bouchons à vendre

Ou comment trouver de nouvelles sources de financement des infrastructures de transport

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Washington — Matin et soir, Washington et sa région se transforment en un énorme bouchon de circulation. Vite, un nouveau pont sur le fleuve Potomac, réclament les uns. À quand de nouvelles stations de métro?, rétorquent les autres. Pour tout cela, il faut des milliards, milliards dont le district de Columbia et les États voisins disent ne pas disposer. À moins que... À moins que les entreprises privées ne financent la construction de rues et de stations de métro et que, en retour, elles leur accolent leur nom? L'idée est lancée. Pardon, s'excuse, la station Federal Express est-elle bien tout près du boulevard American Online?

La proposition, qui émane de gens d'affaires de la Virginie, ne manque pas de faire jaser dans les chaumières et de soulever quantité de questions. Change-t-on les noms des rues au rythme des fusions et

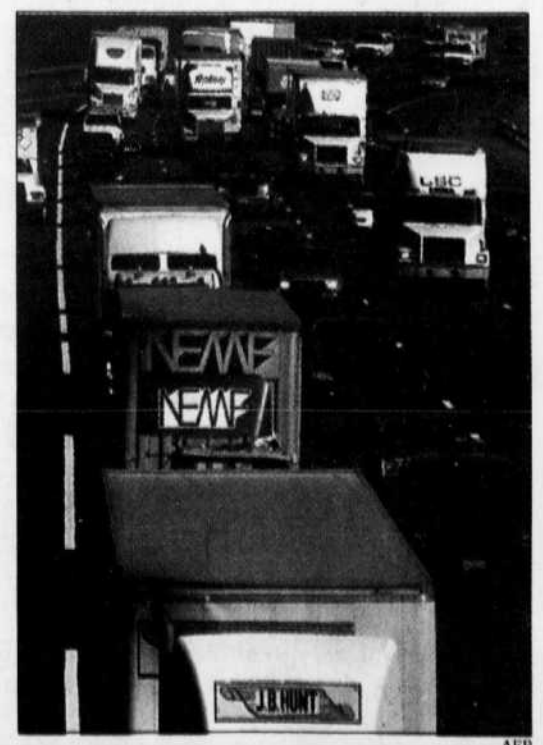
des fermetures d'entreprises? Les firmes américaines se rueraient-elles vraiment pour associer leur nom à un phénomène aussi négatif que le trafic?

«Nous étudierons la chose si l'offre se matérialise, mais il faut savoir que notre nom est déjà bien en vue à Washington, avec le FedEx Field où jouent les Redskins», explique Carla Boyd, porte-parole de Federal Express.

Nancy Reed, porte-parole des 18 entreprises du nord de la Virginie parties en guerre contre le trafic, se désole de ce que «l'opinion publique n'ait retenu que l'idée de faire commander des routes et des stations de métro. Nous avons proposé tant d'autres choses!».

Parmi ces autres idées moins «sexy»: la levée de taxes spéciales pour financer certains chantiers locaux; l'installation de péages, «mais de péages à puces, que l'on peut franchir à 60 milles à l'heure», espère Nancy Reed; l'ajout de tarifs à la location de voitures, histoire que les touristes paient aussi pour «l'usure» qu'ils causent aux belles routes de la Virginie...

VOIR PAGE A 8: BOUCHONS



SOLIDARITÉ YVES MICHAUD

Défense de la liberté d'opinion et d'expression

Les associations, mouvements, militants et militantes du Parti Québécois, du Bloc Québécois, des citoyennes et citoyens du Québec, ont ajouté leurs noms à la déclaration ci-dessous parue dans LE DEVOIR du 19 décembre 2000.

Par un acte sans précédent véritable dans l'histoire parlementaire du Québec (et apparemment dans la plupart des parlements des pays démocratiques d'Occident), l'Assemblée nationale a condamné, le 14 décembre 2000, sans l'entendre, un citoyen pour des propos qu'il aurait tenus à l'occasion des audiences de la Commission des États Généraux sur la langue française. En vertu de quelle loi, au nom de quel droit et selon quels critères ? On aurait envie d'ajouter : à quelles fins ?

Nous, soussignés, estimons qu'il y a là à la fois un véritable détournement de la mission de l'Assemblée nationale, une atteinte grave aux droits et libertés des citoyens et une violation de la Charte qui les consacre, un acte flagrant d'injustice et une manifestation stupéfiante d'arbitraire, dont tout citoyen peut désormais redouter d'être victime. Une résolution de deux lignes, hâtivement rédigée, sans même que soient cités les propos incriminés, adoptée dans la précipitation : c'est pour le moins une formule expéditive!

De plus, l'Assemblée nationale, par sa consternante initiative, fait revivre, cautionne et consacre le délit d'opinion et l'on sait d'expérience jusqu'où cela peut conduire. Yves Michaud était condamné d'avance, avant même la comédie du vote par appel nominal : on était partagé entre l'incrédulité et l'indignation devant ce spectacle, devant l'approbation programmée de la condamnation, dans une unanimité aussi affligeante que suspecte. On approuvait sans l'ombre d'un débat, sans même que quelques élus aient eu un scrupule, se soient interrogés sur le bien-fondé de la condamnation, aient demandé qu'on entende au préalable l'accusé.

Nous avons assisté à un précédent d'une extrême gravité qui dépasse la personne d'Yves Michaud et la nature des propos qu'on lui prête : sont en cause des droits élémentaires des citoyens, leur liberté d'expression, la séparation des pouvoirs puisque le parlement joue les tribunaux, la mission et la dignité même de l'Assemblée nationale singulièrement mises à mal dans cette effarante et tragique mésaventure. Insensibles à la gravité de leur geste, inconscients des effets potentiels de leur initiative chez nous et même à l'étranger, nos parlementaires viennent d'assumer une grave responsabilité.

La motion de blâme était fondée sur «des propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive tenus par Yves Michaud à l'occasion des audiences des États Généraux sur le français». Le «condamné» a eu, au contraire, des propos nettement élogieux à l'endroit du peuple juif mais au cours d'une entrevue, il a déploré l'attitude d'un organisme, le B'nai Brith, nullement représentatif de toute la communauté juive. Par ailleurs, Yves Michaud a souligné la nécessité et l'apport culturel de l'immigration, tout en rappelant qu'il y a, chez nous comme ailleurs, une sorte de contrat moral entre l'immigrant et la société d'accueil. Il a regretté le relatif échec de l'intégration d'un certain groupe d'immigrants et a rappelé le caractère du vote lors du référendum de 1995, dans plusieurs bureaux de votation où le «oui» fut inexistant. Que certaines personnes veuillent contester la pertinence de ce rappel, passe, mais on ne saurait nier la pénible réalité des faits.

Au-delà de la personne d'Yves Michaud, les véritables victimes de cette mauvaise action sont la liberté d'expression des Québécois, la distinction des pouvoirs (car il y a des lois et des tribunaux pour des propos haineux quand on estime que c'est le cas), l'autorité et la dignité de l'Assemblée nationale.

Mais la vive réaction de l'opinion publique, pleine de dignité, de santé et de bon sens, constitue un désaveu éloquent du geste humiliant de l'Assemblée nationale, dont il est urgent de restaurer l'autorité morale.

Ont signé à Montréal, ce dix-neuvième jour de décembre 2000.

Jean BARIBEAU, journaliste, Yves BEAUCHEMIN, écrivain, Marie-Andrée BEAUDET, professeure de littérature française (Université Laval), Jules BÉLANGER, ancien candidat du PQ dans Gaspé, Jacques BERGERON, président section Ludger-Duvernay de SSJBM, Nicole BOUDREAU, ancienne présidente SSJBM, Georges-Étienne CARTIER, psychiatre et ex-candidat du PQ dans Notre-Dame-de-Grâce, Fernand DAOUST, ancien président de la FTQ, Pierre DE BELLEFEUILLE, ancien député du PQ et adjoint parlementaire, Jean DORION, ex-président de la SSJBM, Marcelle FERRON, peintre, Sacha GAUTHIER, président des jeunes du PQ Montréal-Centre, Jean-Claude GERMAIN, dramaturge, Pierre GRAVELINE, éditeur, Louis LA ROCHELLE, membre du Comité exécutif du PQ de Mercier, Denis LAZURE, ancien ministre du gouvernement du Québec, Yolande LEBLANC, adjointe du député Gerald Godin (1977-1994), Jean-Marc LÉGER, journaliste, Gaston LAURION, ancien candidat du PQ dans Westmount, Gaston L'HEUREUX, animateur, Fernand OUELLET, poète, Jacques PARIZEAU, ancien Premier ministre du Québec, Hélène PEDNAULT, écrivaine, Hélène PELLETIER-BAILLARGEON, écrivaine, DanielPOURCHOT, historien et pasteur, Paul-André QUINTIN, président du Comité des relations internationales du PQ, André RENEY, président du PQ de Mercier, Nicole RICALENS-POURCHOT, linguiste, Yves ROCHELEAU, député de Trois-Rivières à Ottawa (Bloc Québécois), Claude SAINT-LAURENT, psychanalyste, Gilles TREMBLAY, compositeur.

NOUVEAUX APPUIS

(Reçus entre le 20 décembre 2000 et le 4 janvier 2001)

EXÉCUTIFS DU PARTI QUÉBÉCOIS :

Outremont, Bourassa, Charlesbourg, Estrie (dont Orford, Saint-François et plusieurs autres), La Pinière, Mercier, Montréal-Centre, Conseil régional du PQ de Montréal-Centre, Comité régional des Jeunes du PQ de la Capitale nationale, Lanaudière, Montréal-Centre, Montréal-Ville-Marie, Laurentides, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jeunes de l'Estrie.

EXÉCUTIFS DU BLOC QUÉBÉCOIS :

Anjou-Rivières-des-Prairies, Estrie, Conseil exécutif national : Forum Jeunesse du BQ, Jeunes du BQ de l'Estrie, Association du BQ de l'Université Laval.

MEMBRES D'EXÉCUTIFS ET MILITANTS DU PARTI QUÉBÉCOIS ET BLOC QUÉBÉCOIS :

Ida BEAULIEU, PQ Nelligan, Lucette BERTRAND, PQ Mont-Royal, Guy BLANCHARD, ancien candidat du PQ dans Beauharnois, Jean-Pierre BOUCHARD, vice-président de l'exécutif du PQ Charlesbourg, Mathieu BOCK-CÔTÉ, resp. du contenu dans l'exécutif national du Forum Jeunesse du BQ, Alexandre BOURDEAU, Comité régional des jeunes du PQ de Lanaudière, Jacqueline BOUSQUET, PQ Mont-Royal, Serge CARDIN, député du BQ Sherbrooke, Claude G. CHARRON, écrivain, ex-responsable des Aînés du PQ de Montréal-Centre, Denise CIPHIHOT, PQ Nelligan, Gilles François CLERMONT, PQ Nelligan; Thérèse COSETTE, PQ Mont-Royal, Reine COSETTE, présidente de l'exécutif du PQ Marguerite-D'Youville, Violaine COUSINEAU, professeure de français au collégial et secrétaire exécutive du PQ Montréal-Centre, Alice DEROME, PQ Mercier, Claude DESROSIERS, PQ Vaudreuil, Clermont DOMINGUE, président de l'exécutif du PQ Saint-François (Estrie), Françoise DOUCET, PQ Mont-Royal, Guillaume DUCHARME, président du Forum Jeunesse du BQ, Jacqueline DUGAS, PQ NDG, Robert FARLEY, membre de l'exécutif du BQ Laurier-Sainte-Marie, Benjamin GAGNON, président Jeunes du PQ Montréal-Ville-Marie, Jean-Baptiste GAVAZZI, ingénieur, ex-membre de l'exécutif du PQ de Hull, Raymond HÉTU, PQ NDG, Madeleine HOUDE, PQ Outremont, Jean-Sébastien HOULE, ancien candidat du BQ dans Mont-Royal (2000), Robert JULIEN, représentant des Jeunes du PQ de Vaudreuil-Soulanges, Mimi LALONDE, PQ Mercier, Jeanne LAPERRIÈRE, PQ NDG, Jean-Marie LATREILLE, physiatre, candidat du PQ Beauharnois-Huntingdon, Simone LAVERVE, PQ NDG, Solange LONGPRÉ, PQ Saint-Léonard, Martin LYONNAIS, conseiller au programme de l'exécutif du PQ Marquette, Denise MARTINEAU, PQ Outremont, Thérèse MARTINEAU, PQ Outremont, André MATTE, Comité Saint-Jacques, Marie-Thérèse MILLER, présidente de l'exécutif du PQ Chambly, secrétaire régionale Monterégie, Dorothy MORIN, PQ Robert Baldwin, Gisèle MONTMIGNY, PQ Nelligan, Marguerite PARÉ, PQ NDG, Maria-Teresa PEREZ-HUDON, présidente de l'exécutif PQ La Pinière, Christiane PLAMONDON, présidente de l'exécutif du PQ Outremont, Pierrette RICHER, vice-présidente du PQ Chambly, Hélène SAVARD-JACOB, PQ Acadie, Jean-Pierre TANGUAY, conseiller de l'exécutif du PQ Chambly, Jacques THIBAudeau, ex-président de l'exécutif du PQ Ville-Marie, Andrée TOURIGNY, PQ Outremont, Nestor TURCOTTE, ancien candidat du PQ Matane (1970 et 1973), professeur de philosophie à la retraite, Suzanne TRUDEAU, PQ Outremont, Véronique TRUDEAU, vice-présidente du Comité régional des jeunes du PQ Lanaudière, Yvan TRUDEAU, PQ Outremont, Françoise TRUDEAU-REEVES, ancienne candidate du PQ Pontiac et ex-présidente de l'exécutif du PQ Hull, Denis VINCENT, BQ Longueuil, James A. WILKINS, administrateur, ex-président du PQ Brome-Missisquoi.

ASSOCIATIONS :

Club Souverain de l'Estrie, Mouvement Estrien pour le français (MEF), Mouvement des Étudiants souverainistes de l'Université Laval, Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), Mouvement souverainiste du Québec, Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), Rassemblement des résolutions souverainistes (RRS), Rassemblement pour un pays souverain (RPS), Société nationale des Québécoises et Québécois de la Capitale (SNQC) section Louis-Hébert, Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) de l'Estrie, Exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) section Laval, Impératif français

MEMBRES D'EXÉCUTIFS ET MILITANTS D'ASSOCIATIONS :

Patrick BOURGEOIS, secrétaire de la SNQC, journaliste, Guy BOUTHILIER, président de la SSJB de Montréal, Bernard FRAPPIER, Vigile.Net, Robert GAGNÉ, président de la SNQ Estrie, Richard GERVAIS, philosophe, secrétaire du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ), Louise LAURIN, ex-présidente du MNQ, Marcel LEFEBVRE, président du RIQ, André LEPAGE, président de la SSJB de Saint-Hubert, Claude LESSARD, Conseil souverainiste de Beauce, Jean-Paul PERREAULT, président d'Impératif français, Yves PARENT, Rassemblement des résolutions souverainistes (RRS), Jacques POISSON, président du MEF, Jean-Marc RIOUX, président de FRIQ et responsable du Comité des 120, Raymond ROBITAILLE, président du Parti innovateur du Québec, Benoît ROY, président du RPS, François SAINT-LOUIS, président du RIN.

CITOYENNES ET CITOYENS :

François TREMBLAY, citoyen - démocrate et retraité, Claude BEAULIEU, Pierre DESGAGNÉ, Technicien, Paul A. GARNEAU, Shawinigan-Sud, Yvan LEMAY, retraité, Jean-Luc DION, ingénieur, fondateur du forum Avantage Québec, Lise THERRIEN, technicienne en information, Michel CLOUTIER, chauffeur STCUM, Pierre DAVIAU c.a., Michel PÉLOQUIN, ex-président de l'Association du Parti Québécois de Richelieu, Mathieu BOILY, Québec, Victorino RUIZ DE AZ'Á, journaliste basque, Gilbert CÔTÉ, ex-président du Parti Québécois de Viau, Valérien LACHANCE, Stéphane STAPINSKY, historien, Nicole ARVISAIS, membre du Parti Québécois, Louis MÉTHOT, Québec, Yves SABLORIN, porte-parole Comité Olivar-Asselin, Benoît L'HEUREUX, ex-candidat du Parti Québécois dans Beauce Nord (1994), Ercilia PALACIO, professeure d'Université, Gilles VERRIER, travailleur autonome, Gisèle BELZILE, enseignante à la retraite, André KAHLÉ, ing. candidat du Parti Québécois, dans La Pinière, Jean-Pierre CHELHOT, chef de crédit, Jacques LABBÉ, ingénieur, Guy LeVASSEUR, analyste conseil marketing, Pierre-Paul ROY, retraité, Hélène JETTÉ, St-Colomban, Nicolas BRISSON, ex-président du Forum Jeunesse du Bloc Québécois, Chicoutimi, André BEAULIEU, Robert BERTRAND, rédacteur Québec un Pays, Gabriel GIRARD, étudiant au Collège de Bois-de-Boulogne, Marie-Christine LAMBERT-PERREAULT, étudiante au Collège de Bois-de-Boulogne, Marc GIRARD, pommiculter et acériculter, John HOGAN, Hugo SAINT-HILAIRE, Jean-Pierre GAGNON, Québec, Stéphane MAILLOUX, Didier LÉVESQUE, Reginald O'DONNELL, retraité, Michel A. BÉRUBÉ, retraité, Michel A. GOULET, avocat, Charly BOUCHARD, ex-Français de France, Québécois, Juif, traducteur, Sylvie LAVOIE, spécialiste en sciences de l'éducation, Claude DESGROSELLIERS, travailleur autonome, Martin LAMONTAGNE, Compilation Québec-Libre, Serge CANTIN philosophe et écrivain, Shawinigan, André DESJARDINS, retraité, Réal LANDRY, retraité, Gilbert PAQUETTE, Montréal, Lucien LALONDE, fonctionnaire fédéral, Daniel A. DUCLOS, cartographe Gatineau, Thibaud de La MARNIERRE, infographiste, Daniel LACHAPELLE, Jimmy HOGAN, étudiant en génie informatique, Université Laval, Raymond ROY, traducteur agréé (OTTIAQ), Mathieu BERGERON, étudiant en génie logiciel, Jean-Yves DUROCHER, François PITRE, Pierre-Luc BÉGIN, président, MLNQ région de Québec, Jean-Luc GOUIN, philosophe, Jean-Pierre LAHAIE, étudiant UQAM, Jean-François GAUVIN, étudiant en génie informatique, auteur du site l'indépendance du Québec, Jean LAFRANCE, technicien, Hélène RIVERIN, Jean-Roch VILLEMAIRE, étudiant, Colette PROVOST, commissaire de Rosemont-sud CSDM, Alexis ROCHON, géographe, Raul PADILLA, vidéaste, Pirandelle CÔTÉ, professeure, Gérard MIGNEAULT, Gatineau, Raymond FLEURY, enseignant à la retraite et militant du Parti Québécois depuis trente-deux ans, Guy LAFLECHE, professeur, Patrick ANDRIES, informaticien, Daniel MAGNAN, étudiant UQAM, Jean-Marie da SILVA, animateur, professeur et président de l'AEQ, Lise Leclerc-da SILVA, comédienne, Denis TREMBLAY, Ph. D., Marcel VAIVE, Gatineau agent technicien, René d'ANJOU, ex-fonctionnaire, Réjean PARENT, p.d.g. retraité, Manon BRUNET, professeure UQTR, Jacques C.P. BELLEMARE, Parti Québécois, Marguerite-D'Youville, André SIMARD, Charlesbourg, Lucette BÉLANGER, cadre supérieur, Renée GRÉGOIRE, retraitée, Jean-Philippe BROUSSEAU, étudiant en économique à l'Université Laval, Marc LAPLANTE, sociologue, Jean-Marie RAINVILLE, professeur retraité, Pascale DURAND, Luc POTVIN, rédacteur, L'Action indépendantiste du Québec, Roger RENEY, professeur retraité, Daniel CÔTÉ, conseiller, Colette ROBITAILLE, conseillère en Relations internationales, Suzanne LÉVESQUE, retraitée, Gabriel LEMAÎTRE-AUGER, enseignant, Olivier LEMAÎTRE-AUGER, emballer, Carrol DORAIS, professeure, Pierre DORAIS, représentant, Jens NITSCHKOWSKI, physicien, Suzanne BERGERON, secrétaire, Ghislain LAMONTAGNE, construction, Michel NEVEU, professeur retraité UQTR, Michel DYOTTE, fonctionnaire, Rose DOSTIE, retraitée, Francis PARÉ, étudiant, Monique GAUDRY, auteure, Pierre FORTIN, auteur, Jacques-Marie GAULIN, trésorier régional du Parti Québécois, Monterégie, Marc-André BRIE, professeur de philosophie au Cégep de Drummondville, Guylaine MÉNARD, citoyenne, Sébastien BRUNET, étudiant, Denis-Pierre PERREAU, Gaston MARCOUX, Pierre COUTURE, professeur, Murielle CARDINAL, fonctionnaire, Louise DESJARDINS, professeure, Yvon BÉLANGER, évaluateur agréé, Arlette GEORGES, professeure, Rachel THERRIEN, fonctionnaire, André LABERGE, massothérapeute, Yvon BÉLANGER, retraité, Fannie LALONDE, étudiante, Francine BOUCHARD LALONDE, Guy BIRON, technicien en cartographie, Muguette LAVERGNE, citoyenne, traductrice, Martin CHABOT, étudiant 3e cycle, McGill, Robert SAVARD, avocat, Yannick PLANTE, étudiant en informatique, Stéphane PLANTE, indépendantiste inconditionnel, Marcelin LEDOUX, professeur de COFI, Montréal, Robert LEDOUX, professionnel de l'aviation, Dorval, Colette ROBITAILLE, Montréal, Luc CLAIR, militant du Parti Québécois depuis 32 ans, Pierre MORIN, conseiller en relations publiques, ex-président des Patriotes du Pays, ex-président du Parti Québécois de Joliette, Roch GOSSELIN, retraité, Jean-Philippe DUMONT, Yvan LÉVESQUE, rentier, Montréal, Hélène LECLÈRE, Louise HÉTU, linguiste, Robert LESAGE, professeur d'histoire, Carole CORRIVEAU, citoyenne d'un Québec Libre, Robert MICHAUD, cardiologue, Bertrand Poirier, enseignant, Robert CHRÉTIEN, professeur, Robert CHOQUETTE, STCUM, Claude BOULAY, ingénieur et auteur de «Mordecai Richler, chevalier servant de l'impérialisme canadien», Louis LACASSE, étudiant de génie mécanique au cégep de Rimouski, Mélanie LAMARRE, étudiante au cégep de Rimouski, Thérèse GAGNON, retraité membre du RIQ, Claude PRINCE, fonctionnaire à la retraite, Claire DU SABLON, professeure retraitée, Hugo SAINT-HILAIRE, coordonnateur des activités de financement, Société canadienne de la sclérose en plaques - section Outaouais Colette DESROSIERS, Aylmer, Olivier DAUVERGNE, France, Pierre BERNIER, éditeur, Pierre A. VACHON, Inspecteur en bâtiment, Service d'inspection immobilière, Pierre CARDINAL, géomaticien (fils de feu Jean-Guy Cardinal), Marc DEMERS, Administration, Robert CUSSON, informaticien, Michel CAREAU, Hull, diplomate à la retraite, Roméo PAQUETTE, retraité, Sherbrooke, Pascal ALLARD, étudiant en Histoire, Paul RODGERS, retraité Hull, Québec, Michel BEAUREGARD, Informaticien, Simon GIRARD Jr., indépendantiste, Kihyung SONG, professeur de français, Prof. Mariela SZIRKO, neurobiologue, Buenos Aires, Mireille ARVISAIS, enseignante de français, Claude LABERGE, chômeur/étudiant, Gervais LESSARD, biologiste, Dany LEBLANC, infographe, journaliste, Chantal MASSON-BOURQUE, musicienne, Grégoire BERGERON, enseignant, Isabelle LAMARCHE, enseignante en sociologie, Pierrette ROZON, citoyenne québécoise, Jean CHARRON, citoyen québécois, Manon BERTHELET, auteure, Marie-Pierre PRUVOT, professeur, Michel RIOUX, syndicaliste, Normand MARTEL, technicien en radiocommunications, Muguette DULAC, citoyenne québécoise, Montréal, Normand MORIN, retraité, Paul CÔTÉ, consultant en informatique, Robert ALLARD, retraité de l'enseignement, Roma DESJARDINS, retraité, Andrée CAYA, représentante, Roch OUELLET, professeur, Robert CHOQUETTE, changeur STCUM, Pierre CORBEIL, Ph.D. historien, Nelson DUMAIS, journaliste, Jean-Pierre LAHAIE, UQAH, Gérard ARVISAIS, enseignant, Renaud BERGERON, informaticien, Bernard CHAMBART, fils de prisonnier des Nazis, Hugo SAINT-HILAIRE, Montréal, Jacques-Yves LABEL, membre du PQ jusqu'à...?, Ernest BOURGALT, Hull, Jean-Patrick LAVOIE, étudiant, Isabelle LUKAWECKI, travailleuse sociale, Léo LABRIE, traducteur, André RODRIGUE, professeur de cégep, Gilles PELLETIER, webmestre, La Masse Critique, Rémi BOURGOIN, Danielle SARRAZIN, Saint-Antoine-de-Tilly, Pierre GRANDCHAMP, Marie GRENIER, professeure, Stéphane GAUTHIER, analyste en relations industrielles, Mylène PICHÉ, ex-membre du PQ depuis le 14 décembre 2000, Pierre-André JULIEN, Titulaire de la Chaire Bombardier Produits récréatifs en gestion du changement technologique dans les PME, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, Suzanne PLAMONDON JULIEN, Ste-Angèle de Laval, Roger EMARD, Trois-Rivières-Ouest, Ingénieur à la retraite, Denise BÉLAND, éducatrice, Robert BESSETTE, retraité, Danielle BOISVIN, artiste, Joël Vincent CYR, bibliothécaire, Denis CÔTÉ, écrivain, Johanne FORTIN, bibliothécaire.

Les personnes, groupes, associations, entreprises, syndicats, etc indignés du comportement méprisant de députés de l'Assemblée nationale à l'égard d'un des citoyens les plus ardemment engagés depuis plusieurs décennies dans les luttes pour la justice sociale, pour les droits et libertés de tous et pour l'émancipation du Québec, et désireux de contribuer aux divers frais engagés dans ce combat pour la liberté d'opinion et d'expression, sont invités à adresser leur participation, sous forme de chèque ou de mandat à :

SOLIDARITÉ YVES MICHAUD
B.P. 1013, Succ. Snodown
Montréal (Québec) H3X 3Y1
Courriels : michaudy15@hotmail.com ou yvesmichaud@sympatico.ca

Les personnes qui souhaitent ajouter leur nom à la présente pétition, par éventuelle publication et l'information des députés de l'Assemblée nationale, peuvent le faire en précisant leur nom, prénom, qualité et lieu de résidence en écrivant à l'adresse ou aux courriels ci-dessus.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Affaire Michaud

Bernard Landry et Fernand Daoust s'impliquent en tant que médiateurs

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La médiation s'accélère dans l'affaire Michaud avec la participation du ministre Bernard Landry, représentant l'aile parlementaire péquiste, et le syndicaliste Fernand Daoust, mandataire d'Yves Michaud. Des développements seraient même attendus au cours des prochains jours.

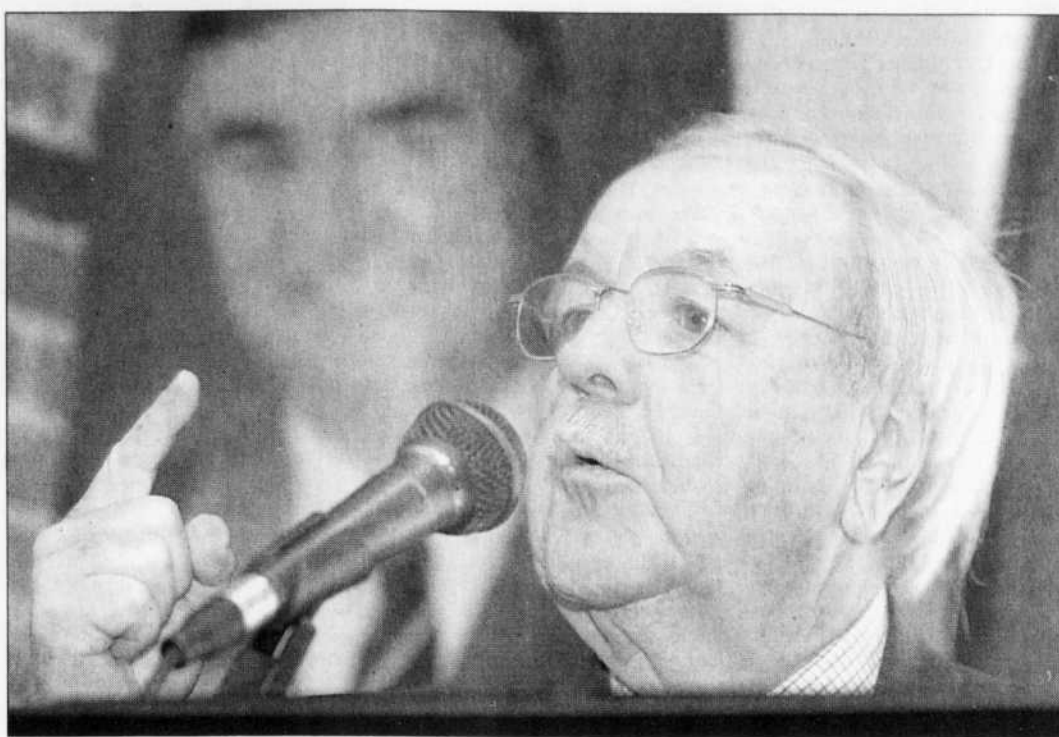
Comme l'a appris *Le Devoir*, MM. Landry et Daoust tentent de «réhabiliter» M. Michaud tout en sauvegardant l'honneur des députés et du chef du parti, Lucien Bouchard. Il semble qu'en contrepartie, on pourrait demander que M. Michaud renonce à se présenter à l'investiture dans la circonscription de Mercier, où il est candidat déclaré.

Fernand Daoust, conseiller au Fonds de solidarité de la FTQ, a été sollicité puisqu'il connaît M. Michaud de longue date. Il est également très sensible à la question linguistique, le cheval de bataille d'Yves Michaud. M. Daoust siège d'ailleurs à l'Office de la langue française à titre de conseiller spécial auprès de la présidente. Joint hier, M. Daoust s'est montré discret sur son rôle dans cette délicate affaire. «Je ne peux faire aucun commentaire. Je me

suis donné une règle de conduite stricte», s'est-il borné à dire.

Les membres du caucus du Parti québécois ont mandaté leur collègue Bernard Landry tout juste avant les Fêtes après avoir subi des pressions de la part des associations péquistes locales. Depuis la mi-décembre, l'affaire Michaud a créé beaucoup de remous sur la place publique en général et au sein du Parti québécois en particulier. Au moins une dizaine d'associations de comté se sont d'ailleurs prononcées jusqu'à présent, n'hésitant pas à dénoncer la condamnation de l'Assemblée nationale à l'endroit d'Yves Michaud. Ce dernier avait notamment souligné le caractère ethnique du vote dans certaines circonscriptions lors du référendum de 1995 et dénoncé l'organisme de défense des juifs B'nai Brith comme étant «extrémiste» et «antiquébécois».

Une tournée téléphonique de plus d'une vingtaine d'exécutifs péquistes à travers la province révèle une tendance marquée dénonçant la motion de blâme de l'Assemblée nationale. Il ne s'agit toutefois pas nécessairement d'un soutien à M. Michaud pour ses propos controversés. Dans plusieurs circonscriptions où la



MM. Landry et Daoust tentent de «réhabiliter» M. Michaud tout en sauvegardant l'honneur des députés et du chef du parti, Lucien Bouchard.

question est restée en suspens durant la période de Noël, des réunions et éventuellement des

prises de position sont prévues au cours des prochaines semaines. Une partie des militants

souhaite que l'exécutif national n'intervienne pas dans le processus d'investiture présentement

en cours dans la circonscription de Mercier. Chose certaine, l'exécutif national a déjà prévu de rencontrer M. Michaud mais la date n'est toujours pas arrêtée.

Le président péquiste du comté de Dubuc dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jacques Gagnon, souligne qu'on souhaite «en haut lieu» que le débat se fasse de toute façon. «On se tire dans le dos entre nous. On brûle nos munitions, nos alliés. Il n'y a pas d'unanimité derrière les propos de M. Michaud mais il représente quelque chose au sein du parti. M. Bouchard a enflé le problème et cela a un effet démobilisateur», estime M. Gagnon. Au Parti québécois, on ne qu'il y ait quelque mot d'ordre que ce soit.

Chose certaine, Yves Michaud continue de recevoir de nombreux appuis, comme en témoignent les signatures et le message de solidarité que l'on retrouve en page A2 de la présente édition du *Devoir*. S'ajoutent à la trentaine de personnalités publiques qui se sont déjà prononcées en décembre, dont l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, la voix de militants du Parti québécois et du Bloc québécois, celle des instances officielles des deux formations ainsi que d'associations, de mouvements et de citoyens.

Règlement à l'UQTR

Les étudiants poussent un soupir de soulagement

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Devant un règlement qui a mis fin à deux mois de grève, les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont poussé un soupir de soulagement hier, satisfaits des modalités de reprise des cours d'automne que l'université leur propose. Encore ébranlés par l'arrêt prolongé des cours, ils préviennent toutefois qu'ils n'oublieront pas le mal qui a été fait et étudient toujours la possibilité d'intenter un recours collectif.

«Nous sommes très contents du règlement mais nos étudiants ont été brimés, et nous nous en rappellerons», a expliqué hier Pascale Nadeau, présidente de l'Association générale des étudiants de l'UQTR. «Nos avocats étudient encore la possibilité d'intenter un recours collectif.» Il faudra encore déterminer contre qui — l'université, les chargés de cours ou les deux — l'intenter et détermi-

ner si le nombre d'étudiants justifie la cause.

L'UQTR et le syndicat des chargés de cours ont accepté la recommandation proposée par le conciliateur du ministère du Travail, selon laquelle les chargés de cours, qui demandaient essentiellement un meilleur traitement salarial, recevront une hausse de salaire de près de 20 % d'ici juin 2002, une augmentation qui atteindra 40 % en 2005. «C'est sûr que ce n'est pas le 70 % d'écart [qui prévalait entre le salaire des chargés de cours et celui des professeurs] mais nous pensons avoir franchi quelques marches de l'escalier vers l'équité», a affirmé hier Robert Bellerose, président du syndicat.

L'entente, approuvée par une majorité de 75 % des membres en assemblée lundi soir, prévoit aussi la création d'une échelle salariale respectant à la fois la formation et l'ancienneté des chargés de cours. La recommandation du conciliateur comprenait aussi la création d'une nouvelle catégorie de char-

gés de cours embauchés sur une base annuelle, ce qui devrait favoriser un meilleur encadrement des étudiants.

Alors que trois autres établissements détiennent un vote de grève aux côtés de leur processus de négociation et que cinq universités négocient actuellement leur convention collective, les chargés de cours de l'ensemble du Québec se penchent actuellement sur le contenu du règlement survenu à l'UQTR, histoire, sans doute, de vérifier s'il pourra servir de base à leurs propres pourparlers. «L'entente est complexe, nous prenons le temps de l'analyser avant de la commenter», s'est borné à dire François Cyr, de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), laquelle compte

8000 des 10 000 chargés de cours du Québec.

A l'UQAM, où le syndicat (SCCUQ) détient un vote de grève, on a toutefois clairement précisé

que «le règlement de l'UQTR ne nous lie en rien à l'UQAM, où la situation pourrait être tout autre», a indiqué Suzanne Walsh, vice-présidente à l'information.

Alors que la session d'hiver commençait hier, les étudiants pourront obtenir une cote «S» pour la session d'automne, indiquant qu'ils ont satisfait aux exigences du cours, sans précision supplémentaire. Ils pourront aussi reprendre le cours sans devoir payer de nouveau ou encore décider de manière circonstancielle, avec le chargé de cours, de mesures de récupération échelonnées sur une brève période.

Les chargés de cours de l'ensemble du Québec se penchent actuellement sur le contenu du règlement

de manière circonstancielle, avec le chargé de cours, de mesures de récupération échelonnées sur une brève période.

Vaccination contre le méningocoque

Les campagnes à grande échelle ne protègent pas les jeunes enfants

HELEN BRANSWELL
PRESSE CANADIENNE

Un programme de vaccination à grande échelle contre le méningocoque, tel que celui réalisé au Québec en 1992 et en 1993, est relativement efficace chez les adolescents et les jeunes adultes, mais d'aucune utilité chez les jeunes enfants, selon des chercheurs du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke.

Dans une étude publiée hier dans le journal de l'Association médicale américaine, les chercheurs du CHUS révèlent que le programme de vaccination qui touchait 1,5 million d'enfants au Québec n'avait offert aucune protection, ou très peu, aux jeunes enfants, alors qu'il s'était avéré efficace à court terme pour les adolescents et les jeunes adultes.

«La leçon qu'il faut en tirer est que ce vaccin ne devrait pas être inclus dans le programme régulier de vaccination pour les jeunes enfants», a déclaré l'auteur de l'étude, le docteur Philippe De Wals.

Quant aux adolescents et jeunes adultes, son efficacité a été constatée pour une période de deux ans suivant la vaccination.

Même si les risques d'infection aux méningocoques demeurent faibles, la seule mention de telles maladies suscite une réaction de panique chez les parents. Ces infections frappent rapidement et peuvent tuer en quelques heures.

«C'est une maladie terrifiante», a dit le docteur De Wals.

Les formes les plus fréquentes de maladies à méningocoques sont la méningite cérébro-spinale épidé-

mique et, plus dangereuse encore, la septicémie méningococcique.

Le public et les médias confondent souvent les deux, mais la septicémie — une forme d'empoisonnement du sang — est la forme la plus souvent mortelle. Et ceux qui y survivent en gardent souvent de graves séquelles, telles que la perte de membres.

On recense annuellement de 250 à 300 maladies à méningocoques au Canada, particulièrement pendant les mois d'hiver. Il s'agit presque toujours de cas isolés, même s'il peut survenir occasionnellement une flambée de cas, comme celle qui a incité le gouvernement québécois à lancer une campagne de vaccination pour 1,9 million de jeunes âgés de six mois à 20 ans. Au total, 84 % des personnes visées ont été vaccinées entre les mois de décembre 1992 et mars 1993.

Ce programme a donc représenté une excellente occasion pour les chercheurs de vérifier l'efficacité d'un tel vaccin. Le docteur De Wals et ses collègues ont étudié l'incidence de cette maladie au Québec au cours des cinq années qui ont suivi la campagne de vaccination, en comparant la fréquence des cas parmi les personnes vaccinées et celles qui ne l'avaient pas été.

Ils ont constaté que le vaccin avait été efficace dans une proportion de 83 % chez les jeunes âgés de 15 à 20 ans, de 75 % chez les sujets de 10 à 14 ans et de 41 % chez les enfants de deux à neuf ans. Il n'y avait toutefois aucune preuve de l'efficacité du vaccin chez les enfants de moins de deux ans au moment de leur vaccination.

Grève des médecins au Nouveau-Brunswick

Ottawa a sa part de responsabilité

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean, N.-B. — Les médecins du Nouveau-Brunswick ont fait porter une partie du blâme pour leur grève sur Ottawa hier, s'en prenant aux disparités nationales et aux surplus budgétaires fédéraux.

Les omnipraticiens ont organisé une séance d'information publique à Saint-Jean, au deuxième jour du mouvement de fermeture de leurs cabinets pour protester contre leur rémunération et leurs conditions de travail.

Devant quelque 200 personnes, les organisateurs du forum ont fait ressortir l'écart entre les honoraires médicaux en vigueur dans les autres provinces et souligné que le conflit est dû tout autant aux

disparités régionales qu'à un désaccord sur la rémunération avec le gouvernement conservateur du premier ministre Bernard Lord.

Dans des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta, ont-ils fait valoir, les omnipraticiens sont payés près de deux fois plus que ceux du Nouveau-Brunswick pour des services identiques, comme des examens médicaux et des visites à l'hôpital.

Le docteur Les Allaby, président désigné de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, qui représente les 1300 médecins de la province, a fait valoir qu'il serait plus équitable pour tous d'instituer une échelle unique d'honoraires, valable à la grandeur du pays.

La plupart des médecins du Nouveau-Brunswick ont fermé leur cabinet de consultation lun-

di. Ils demandent une augmentation de 30 % dans le cadre d'une entente de trois ans. Le gouvernement de Bernard Lord dit ne pouvoir leur offrir qu'une augmentation d'environ 12,5 % sur quatre ans.

La grève a entraîné un encombrement des salles d'attente des urgences d'hôpitaux et on craignait hier que les soins ne se détériorent considérablement si la grève devait se poursuivre. Un médiateur effectuait toujours un va-et-vient entre les deux parties, s'efforçant de trouver un terrain d'entente pour des négociations.

Pour sa part, le gouvernement Lord dit payer le prix des décisions désastreuses d'autres gouvernements, y compris le gouvernement libéral fédéral, qui a réduit les paiements de transfert

aux provinces en 1993 pour lutter contre le déficit.

Il faut augmenter les paiements de péréquation, a plaidé Norm McFarlane, le ministre du Travail de la province, qui assistait au forum.

Ottawa a conclu en septembre un accord avec les premiers ministres des provinces en vue de ramener les paiements de transfert à leur niveau de 1993-94 au cours d'une période de cinq ans, à compter du mois d'avril prochain, soit un investissement de quelque 23,4 milliards de dollars.

Mais le ministre McFarlane a souligné que la province n'avait pas encore vu la couleur de cet argent et a dit craindre devoir attendre jusqu'en 2002-03 pour que les fonds atteignent les niveaux promis. Or «nous avons besoin d'aide maintenant», a-t-il affirmé.

EN BREF

Délai dans la cause de la taupe à la SAAQ

Québec (PC) — La cause de France Garon, présumée taupe au sein de la SAAQ, est remise au 22 février prochain. Mme Garon a brièvement comparu hier matin devant le juge Yvon Mercier, en Chambre criminelle de la Cour du Québec. Son avocat, M^e Jean Asselin, a obtenu une remise de la cause au 22 février. Il a expliqué qu'il lui man-

quait deux éléments de la preuve que la Couronne entend présenter dans cette affaire. Ces éléments lui seront communiqués au cours des prochains jours et il veut avoir le temps de les analyser avant que la cause ne procède. Mme Garon, une employée de la Société d'assurance automobile du Québec, a été suspendue de ses fonctions en décembre dernier. Elle a plaidé non coupable à deux accusations d'abus de confiance pour avoir présumément transmis des informations confidentielles concernant des motards et des policiers.

LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DU XX^e SIÈCLE

Luc BOUVIER
Max ROY

La littérature québécoise du XX^e siècle

Pour les écrivain(e)s d'ici.

512 pages - 23,15 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

SOLDE
AUTOMNE-HIVER

de **20% à 60%**
de rabais



Enfants des longchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
et
Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

• LES ACTUALITÉS •

Eaux souterraines

Cinq milliards de dollars sous nos pieds

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Une première évaluation de la valeur économique des eaux souterraines du Québec la situe aux alentours de cinq milliards de dollars à l'état brut dans le sol.

Cette valeur globale a été obtenue à partir d'une extrapolation basée sur la valeur des eaux souterraines du nord de Montréal, lesquelles vaudraient globalement 250 millions, ou 6 ¢ le mètre cube, à l'état brut dans le sol.

Cette étude a été publiée dans la série *Cahiers de recherche* de l'Institut économique de

Cette valeur, obtenue à partir d'un sondage, pourrait augmenter sensiblement en cas de rareté de la ressource

Pour les auteurs de cette étude, une industrie qui capte 500 000 litres d'eau par jour devrait payer 11 000 \$ par année uniquement en redevances au gouvernement au taux de 6 ¢ le mètre cube!

Pourtant, précise l'étude, «*estimation d'une "vérité des prix" de l'eau souterraine au nord de Montréal est, selon nous, essentielle à toute politique publique visant l'utilisation optimale d'une ressource dont les droits de propriété et d'usage sont, pour l'instant, mal définis.*»

M. Martin reconnaît cependant que cette valeur, obtenue à partir d'un sondage mené auprès de centaines de ménages du nord de Montréal, pourrait augmenter sensiblement en cas de rareté de la ressource. Cependant, dit-il, cette étude est une première et, même s'il entretient d'importantes réserves par rapport à son évaluation globale de cinq milliards pour l'ensemble de la ressource, le chercheur ajoute que «*mieux vaut une évaluation grossière que rien du tout.*»

Cette étude est une des premières à tenter d'évaluer au Québec un bien qui échappe aux règles économiques de l'offre et de la demande parce qu'il est accessible gratuitement à tous les propriétaires de terrain. Les auteurs ont utilisé deux méthodes, celle des coûts évités et celle de l'évaluation contingente. Cette dernière avait été utilisée pour évaluer les dommages de 4,5 milliards causés à l'environnement nordique par l'Exxon Valdez en 1989. La Cour suprême des États-Unis avait alors fixé l'amende d'Exxon à cinq milliards.

Le rapport Beauchamp sur l'eau, déposé à la fin de l'hiver dernier, proposait à Québec de dépenser au moins 30 millions par année uniquement pour évaluer et tenir à jour l'état des réserves souterraines du Québec et leur fort complexe rechargement. Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a par la suite fait adopter par le gouvernement, au début de l'été, les principes de la future politique de l'eau. Cette politique doit en principe être divulguée au printemps. Elle devrait notamment déterminer si l'eau deviendra une ressource publique, propriété de la province comme la forêt ou les rivières, ou si elle demeurera un bien commun que chaque propriétaire de terrain peut s'approprier gratuitement.

Les chiffres arrivent à point car Québec s'affaire à mettre en place, dans le cadre de sa future politique de l'eau, d'éventuels programmes d'évaluation de la capacité des nappes souterraines des différentes régions et de leur taux de rechargement. L'Environnement pilote le dossier en tant que responsable législatif de la protection de cette ressource. Mais la haute direction du ministère des Ressources naturelles tirerait fort vers elle pour mettre la main sur ce dossier, en particulier sur le programme de recherche, question de récupérer une partie du pouvoir perdu à la suite des travaux de la commission Legendre, au début des années 70, en raison d'une gestion de l'eau trop sectorielle et axée sur son exploitation plutôt que sur sa conservation.

Jean Chrétien réserve une place à Sharon Carstairs dans son cabinet

Les nouvelles recrues du Québec devront attendre leur tour

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les nouveaux députés du Québec devront attendre leur mal en patience.

Le premier ministre Jean Chrétien a procédé à un mini-remaniement de son conseil des ministres, confiant de nouvelles responsabilités à la sénatrice Sharon Carstairs, au député manitobain Rey Pagtakhan et à une nouvelle recrue de la Nouvelle-Écosse, Robert Thibeault.

Les nouvelles recrues du Québec, Georges Farrah qui a arraché la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine au Bloc québécois, Serge Maril qui a détrôné le bloquiste Daniel Turp dans Beauharnois-Salaberry et les autres, devront attendre leur tour. *Idem* pour l'économiste torontois John McCallum, le juriste Stephen Owen et le jeune avocat Dominic LeBlanc, qui a battu la néo-démocrate Angela Vautour dans Beauséjour-Petitcodiac.

«*J'ai attendu pendant plusieurs années, a signalé M. Chrétien à la sortie de la réunion du conseil des ministres. M. Trudeau a dû attendre plusieurs années. Parfois, on n'a pas le choix, mais c'est bon pour tout le monde. Nous avons de bons candidats au sein du caucus également. Ils font tous partie de l'équipe. Ils vont tous devoir apprendre les rouages du Parlement et éventuellement je vais décider qui entre et qui sort.*»

Fier de son équipe, M. Chrétien a ajouté qu'il ne voulait pas déce-



Sharon Carstairs, Robert Thibeault et Rey Pagtakhan font maintenant partie du conseil des ministres de Jean Chrétien.

voir la population canadienne.

«*Quand on dit aux gens qu'on a une bonne équipe, on ne la met pas de côté une fois qu'on a gagné. J'ai continué, je suis satisfait de la qualité de mes ministres. Il n'y a pas à ce moment-ci un besoin de faire un remaniement. Il y en aura peut-être plus tard et lorsqu'il y en aura, on le fera.*»

Mme Carstairs, fédéraliste convaincue opposée à l'Accord du lac Meech et favorable au projet de loi C-20 sur la clarté référendaire, a été nommée leader du gou-

vernement au Sénat.

Ex-leader du Parti libéral du Manitoba de 1984 à 1993, elle avait été nommée au Sénat par M. Chrétien le 15 septembre 1994. Elle a déjà été leader adjoint du gouvernement au Sénat pendant deux ans de septembre 1997 à octobre 1999 et possède donc une bonne connaissance des procédures parlementaires.

Deux ans avant l'échec de l'Accord du lac Meech, Mme Carstairs, une alliée de M. Chrétien,

prédissait déjà sa mort. Elle avait promis d'enterrer cette entente si elle devenait première ministre du Manitoba.

Mme Carstairs succède ainsi à Bernie Boudreau, qui n'a pas réussi à se faire élire lors des dernières élections de novembre.

C'est M. Thibeault, député de Nova Ouest et homme d'affaires acadien de la Nouvelle-Écosse, qui sera responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. M. Chrétien l'a préféré au député de Halifax-Ouest, Geoff Reagan, un proche du ministre des Finances Paul Martin, qui avait apparemment refusé de libérer son siège pour Bernie Boudreau.

Quant au député de Winnipeg-Nord, Rey Pagtakhan, il deviendra le nouveau secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique. Raymond Chan, député de Richmond en Colombie-Britannique, a perdu son siège aux mains de l'Alliance canadienne.

La nomination de M. Thibeault, un néophyte en politique fédérale, en a surpris plusieurs. M. Chrétien a souligné qu'il le connaissait à peine mais que beaucoup de bien avait été dit à son sujet.

A 41 ans, M. Thibeault était jusqu'à tout récemment président du conseil d'administration de l'université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse. Militant acadien, il a été président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Il a fait ses premières armes en politique municipale.

Éducation postsecondaire

Les provinces riches investissent moins

BRUCE CHEADLE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Deux des plus riches provinces canadiennes, l'Alberta et l'Ontario, sont parmi celles qui soutiennent le moins l'éducation postsecondaire, révèle une étude aux lourdes implications politiques.

Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a dévoilé hier son second classement provincial annuel. L'Ontario se retrouve, comme l'année précédente, à la toute fin de la liste des dix provinces du Canada, tandis que l'Alberta, qui se classait en cinquième position l'an dernier, se retrouve cette année en huitième position.

La Colombie-Britannique est de retour au premier rang, suivie par le Québec en deuxième place, tandis que le Manitoba, fort d'une re-

cherche en éducation du CCPA. On note une insuffisance de données assez embarrassante du côté du secteur collégial, par exemple.

Mais, d'abord et avant tout, le classement s'intéresse au financement des études postsecondaires.

L'Ontario présente les deuxièmes plus hauts frais de scolarité universitaire au Canada — derrière la Nouvelle-Écosse — et mise beaucoup sur le financement d'origine privée, 12,2 % de l'enveloppe totale émanant de parrainages corporatifs et de fondations privées.

En Alberta, où les frais de scolarité étaient les troisièmes plus élevés du peloton, le CCPA a enregistré une hausse de ces frais de quelque 210 % au cours des années 1990, soit l'accroissement le plus élevé au Canada pour cette période.

C'est au Québec que les frais de scolarité sont les plus bas au

Canada. La Colombie-Britannique arrive en deuxième place. Un gel des frais de scolarité est en place dans les deux provinces.

«*Il saute aux yeux que les étudiants ontariens supportent une plus large proportion des coûts de leur éducation,*» analyse Mme Shaker, ajoutant que «*la hausse des frais est de toute évidence un facteur très important dans l'établissement du classement.*»

Toutefois, c'est en Nouvelle-Écosse — la province où les frais de scolarité sont les plus élevés, à 4408 \$ — que l'on retrouve la plus grande proportion de jeunes de 18 à 24 ans aux études.

Le Québec, champion des frais de scolarité, se classe septième à cet égard, tandis que la Colombie-Britannique a le plus faible taux de jeunes de 18 à 24 ans aux études du Canada.

Le Québec, champion des frais de scolarité, se classe septième à cet égard, tandis que la Colombie-Britannique a le plus faible taux de jeunes de 18 à 24 ans aux études du Canada.

EN BREF

Les travailleurs de McDonald's devront patienter

(Le Devoir) — Le Tribunal du travail a reporté l'audience sur l'accréditation syndicale du McDonald's de la rue Peel, à Montréal, au 30 mars prochain à la demande du propriétaire de l'établissement, Michel Marchand, et de son avocat, M. Marchand en appelle de la décision d'un commissaire du travail qui avait accordé le certificat d'accréditation à la CSN d'une quarantaine d'employés du McDo, le 22 novembre dernier. Réagissant à l'annonce du report, le vice-président de la CSN, Roger Valois, voit là «*les mêmes recettes qu'on connaît bien chez McDonald's, soit l'utilisation de mesures dilatoires pour gagner du temps dans l'espoir de décourager les employés de se syndiquer.*» Selon lui, «*McDonald's fait fausse route. Les travailleuses et travailleurs du restaurant de la rue Peel sont déterminés.*» Au cours des prochaines semaines, les membres du comité exécutif du syndicat, élus la semaine dernière, consulteront leurs collègues en vue d'établir leur projet de convention collective. Le 2 août dernier, les employés du McDo de la rue Peel ont adressé une requête d'accréditation syndicale au ministère du Travail.

Urgence à éviter

(Le Devoir) — Après l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, c'était à l'hôpital Charles-Lemoyne hier de demander à la population d'éviter son urgence en raison d'un «*débordement exceptionnel.*» Cet avertissement est en vigueur jusqu'à ce soir et les patients qui désirent recevoir des soins doivent utiliser les services des cliniques médicales, des CLSC ou des autres salles d'urgence de la région. L'urgence de l'hôpital demeure cependant ouverte pour les cas très urgents.

Pas de budget fédéral en février

Paul Martin pourrait toutefois changer d'idée si les signes de ralentissement de l'économie américaine se confirment

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les sautes d'humeur de l'économie américaine commencent à inquiéter le ministre des Finances, Paul Martin, mais pour l'heure il demeure confiant que le minibudget d'octobre peut facilement s'ajuster aux aléas de la conjoncture.

Le ministre ne prévoit donc pas présenter un nouveau budget au mois de février, a-t-il réitéré hier au sortir de la réunion du conseil des ministres.

M. Martin a ajouté toutefois qu'il pourrait changer d'idée si les circonstances le dictent.

Les signes de ralentissement

de l'économie américaine l'inquiètent, a-t-il admis. «*Il ne fait aucun doute que l'économie américaine suscite de l'inquiétude,* a-t-il répondu aux journalistes. *Cependant, les résultats du dernier trimestre au Canada étaient très robustes.*»

Selon lui, le faible taux d'inflation au Canada, jumelé aux réductions d'impôts considérables le 1^{er} janvier, donnera un coup de pouce important à l'économie canadienne cette année. «*Il ne fait aucun doute que cela donnera un élan important dans la nouvelle année. Cela dit, nous allons surveiller la situation aux États-Unis de très près,* s'est-il empressé d'ajouter. «*Nous avons toujours dit que nous déposerons un budget lorsque les*

circstances le justifieront.»

À la mi-décembre, M. Martin avait été plus catégorique. Il avait souligné qu'il n'était pas question de présenter un budget comme à l'habitude en février car son budget d'octobre était la meilleure recette pour contrecarrer un ralentissement de l'économie.

Cette semaine, la maison d'investissements américaine Morgan, Stanley, Dean, Witter a prédit que les États-Unis étaient à la veille de plonger dans une récession. Au Canada, la Banque Impériale de Commerce a indiqué pour sa part que l'essoufflement de l'économie américaine avait déjà commencé à se faire sentir au pays, notamment dans le secteur automobile.

Réforme parlementaire

Les libéraux rejettent la proposition de l'Alliance

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Faute de l'appui des libéraux, l'initiative de l'Alliance canadienne visant à réformer les institutions parlementaires fera sans doute long feu. Le leader parlementaire libéral, Don Boudria, a rejeté hier la réforme proposée avec des termes sans équivoque.

«*C'est ridicule, leur affaire. Il y a toutes sortes de déclarations là-dessus qui se contredisent,* a-t-il affirmé, en faisant son entrée à une réunion du conseil des ministres.

A son avis, l'Alliance veut masquer ses problèmes de leadership en se lançant dans une croisade pour changer le fonctionne-

ment du Parlement. «*C'est là pour tenter de faire porter l'attention ailleurs que sur le leadership,* a poursuivi M. Boudria.

L'Alliance voudrait voir plus de votes libres au Parlement et les travaux des comités permanents moins partisans. Le parti souhaite aussi que le conseiller en éthique du gouvernement, celui qui a donné l'absolution à Jean Chrétien à la suite des appels qu'il a faits au président de la Banque de développement du Canada, soit redevable au Parlement plutôt qu'au premier ministre.

L'Alliance n'a pas consulté les autres formations des Communes avant le lancer son projet cette semaine.

M. Boudria estime que le projet se contredit lorsqu'il propose de dépolitiser l'élection des présidents de comité parlementaire alors qu'il veut «*faire l'inverse pour l'élection du président de la Chambre.*»

Pourtant, il y aurait place pour de « *vraies améliorations nécessaires,* au Parlement, dit-il. «*Par exemple, pourquoi ne pas offrir de meilleurs services de recherche aux comités parlementaires. Ça, c'est nécessaire.*»

Il se demande aussi pourquoi l'Alliance passe sous silence la possibilité de procéder à des votes électroniques aux Communes. «*S'il y a un exemple de modernisation au parlement canadien, c'est bien celui-là,* souligne-t-il.

Tragédie de Walkerton

McQuigge voulait protéger la crédibilité des services de santé publique

COLIN PERKEL
PRESSE CANADIENNE

Walkerton — Le médecin qui a tiré la sonnette d'alarme lors de l'épidémie mortelle de la bactérie *E. Coli* et montré du doigt les responsables municipaux, au printemps dernier, a soutenu hier qu'il défendait la crédibilité de ses services de santé publique.

Les gens commencent à se demander pourquoi les services régionaux de santé publique avaient attendu pendant deux jours après les premiers rapports faisant état de cas de maladie à Walkerton pour publier un avis du médecin en chef des services de santé publique, a déclaré le docteur Murray McQuigge à l'enquête publique sur la tragédie de l'eau contaminée.

«*Nous voulions que le public sache que nous étions crédules,* a-t-il affirmé. «*Nous donnions beaucoup de conseils, il fallait réellement que la population les suive pour ne pas tomber plus malade.*»

Les services régionaux de santé publique avaient déjà attendu pendant deux jours que le maire, Dave Thomson, rende publique la troublante information voulant que le responsable de la commission municipale de l'eau, Stan Koebel, savait que l'eau était contaminée mais n'en avait rien dit.

Il fallait aussi que les gens sachent que M. Koebel n'avait pas dit aux autorités de la santé publique que le chlorateur du puits principal de la ville ne fonctionnait pas depuis un certain temps.

En ne disant pas ce qu'il savait, le maire compromettait notre

Le docteur McQuigge a reconnu que si le maire Thomson avait parlé plus tôt, cela n'aurait pas changé grand-chose

crédibilité, a fait valoir le D^r McQuigge. Et il était plus important de maintenir la confiance du public, au risque de nuire à nos relations avec le maire et les responsables de l'eau de Walkerton, a-t-il poursuivi.

Le D^r McQuigge avait été largement félicité pour avoir rendu cette information publique quatre jours après avoir émis un avis enjoignant à la population de faire bouillir l'eau, le 21 mai. Mais depuis on lui a adressé des critiques, affirmant qu'il aurait dû identifier plus rapidement la cause de l'épidémie — la bactérie présente dans l'eau du robinet.

Plus tôt, au cours de son témoignage, le D^r McQuigge a reconnu que si le maire Thomson avait parlé plus tôt, cela n'aurait pas changé grand-chose dans la suite de l'épidémie, qui a fait sept morts et a rendu 2300 personnes malades.

Mais il a tenu à dire que si M. Koebel avait été plus disposé à parler, « *nous aurions pu empêcher que beaucoup de personnes tombent malades.*»

LE DEVOIR

LE MONDE

Uranium appauvri



Un soldat portugais de la KFOR est passé, hier, près d'un cratère creusé par une bombe. Il transportait de l'équipement servant à mesurer le niveau de radioactivité au lac Radonjic, situé au sud-ouest de Pristina.

Un métal pénétrant

L'intérêt militaire de ce type d'armement remonte à la Seconde Guerre

JEAN-DOMINIQUE
MERCHET
LIBÉRATION

L'uranium appauvri est très dur, c'est sa grande qualité militaire. Mais il est potentiellement dangereux pour la santé. C'est une tare rédhibitoire qui finira sans doute par le faire disparaître des arsenaux, principe de précaution oblige.

L'uranium appauvri (UA) est un métal utilisé par les militaires pour sa très grande densité qui lui permet de percer les blindages. Il ne s'agit donc pas d'une arme nucléaire qui explose à la suite d'une fission. La législation française considère néanmoins ce métal comme un «matériau nucléaire» en raison de sa radioactivité. Selon la CRII-RAD, un laboratoire indépendant proche des milieux écologistes, celle-ci est inférieure de 23 % à celle de l'uranium naturel.

Une idée du Reich

La densité de ce métal lourd (dix-neuf) permet de construire des «pénétrateurs» qui équipent les obus antichars. L'idée remonte à la Seconde Guerre mondiale lorsque le ministre de l'Armement du Reich, Albert Speer, décida d'employer de l'uranium à cause des pénuries de tungstène, un métal également très dur mais beaucoup plus cher et moins fusible.

L'idée fut reprise par l'armée américaine à la fin des années 60. Il s'agissait alors de «casser» du char russe dans le cas d'une guerre en Europe. Un avion, le Fairchild A-10, fut développé dans ce but. Il est armé d'un canon rotatif, le GAU-8A, qui tire de petits obus de trois centimètres de diamètre à un rythme diabolique de 4200 coups par minute. Pour compenser la faible taille des obus, il fallait un métal plus dur que l'acier. D'où l'idée d'utiliser de l'uranium appauvri, un sous-produit de l'industrie nucléaire. Bruno Barillot, de l'Observatoire des armes nucléaires, estime à «cent millions» le nombre de cartouches produites par l'industrie américaine pour le GAU-8A.

L'armée américaine dispose de son côté d'obus antichars de 105 et de 120 millimètres, produits à plus

d'un million et demi d'exemplaires. L'uranium appauvri est aussi utilisé, sous forme de plaques, pour renforcer le blindage des chars Abrams. Enfin, une série de munitions de petit calibre a été développée en particulier pour le système antimissile Phalanx.

«Il nous permet de détruire un char ennemi avant que celui-ci puisse nous tirer dessus»

Ces obus ont été utilisés à trois reprises. La première fois contre l'Irak en 1991: 940 000 obus d'avions et 14 000 de chars ont été tirés, soit environ 300 tonnes d'uranium appauvri déversées sur le Koweït et l'Irak. En 1994-95, l'US Air Force attaqua les forces serbes en Bosnie avec 10 800 obus, puis l'armée yougoslave au printemps 1999 lors de la guerre du Kosovo avec 31 000 obus — soit 12,5 tonnes de métal radioactif tirées sur les Balkans.

Une arme répandue

En dehors des États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni et la France fabriquent des munitions à l'UA. Une association britannique, Campaign Against Depleted Uranium, estime qu'«approximativement 17 pays» en possèdent, la plupart situés au Moyen-Orient. La Grèce, dont les autorités dénoncent les frappes américaines, en possède sans doute. La France s'est dotée uniquement d'obus pour ces blindés. Comme la Grande-Bretagne, elle s'est procuré environ mille tonnes de ce métal aux États-Unis.

Les militaires peuvent-ils se passer de ces armes, comme le demandent aujourd'hui l'Italie ou l'Allemagne? «Cet obus nous donne une allonge supplémentaire, c'est-à-dire qu'il nous permet de détruire un char ennemi avant que celui-ci puisse nous tirer dessus», explique un officier de l'armée de terre française. C'est l'unique avantage de cette arme, non négligeable lorsque l'on souhaite la guerre «zéro mort».

Des solutions de remplacement existent (obus au tungstène, munitions «intelligentes») alors que le combat antichars n'est plus aussi prioritaire que pendant la guerre froide. Mais les militaires hurlent au loup lorsque les civils se mêlent de vouloir les priver d'une arme. Cela a été le cas pendant des années avec les mines antipersonnel avant que la communauté internationale ne décide de les bannir en 1997.

García rentre au Pérou

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — L'ancien président péruvien Alan García, candidat à l'élection présidentielle du 8 avril au Pérou, quittera vendredi soir Bogotá pour Lima, a annoncé hier son avocat, Ernesto Amezcua.

Affaibli par une profonde crise économique, García, élu en 1985, avait été battu à la présidentielle de 1990 par Fujimori, puis avait dû fuir le pays sous des accusations de fraude. Il sera le candidat de l'Alliance américaine populaire révolutionnaire (APRA).

Vers un dialogue historique

La junte birmane discute avec Aung San Suu Kyi

Les deux ennemis jurés du conflit birman ne se sont pas parlé depuis octobre 1994

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

La junte militaire a eu des discussions directes au plus haut niveau avec l'opposante Aung San Suu Kyi, pour la première fois depuis 1994, afin d'engager un véritable dialogue politique et tenter de sortir la Birmanie de la terrible impasse dans laquelle elle est bloquée.

Le numéro trois de la junte, le général Khin Nyunt, influent chef des renseignements militaires, a rencontré le dirigeant de l'opposition au moins une fois en décembre, ont indiqué hier des sources bien informées. Une deuxième rencontre a eu lieu récemment ou est sur le point d'advenir.

Ces contacts hautement significatifs ont été confirmés à Kuala Lumpur par l'envoyé spécial de l'ONU pour la Birmanie, le diplomate malaysien Razali Ismail, à son retour d'une mission de cinq jours en Birmanie.

Suu Kyi, la dirigeante du parti d'opposition, avait largement remporté les élections législatives de 1990, mais la junte militaire au pouvoir depuis 1962 avait refusé de reconnaître sa défaite. Depuis cette date, de nombreux militants de la Ligue nationale pour la démocratie ont été envoyés en prison et la dissidente a passé de nombreuses années en résidence surveillée.

Ces discussions en sont encore à un «stade préliminaire», insistent des sources diplomatiques, en soulignant qu'elles se sont «bien passées». «Ils [les deux camps] discutent des choses qu'ils vont aborder» dans le cadre d'un dialogue politique, a expliqué une source en se félicitant qu'«il y ait un pas de franchi». Les observateurs ont noté récemment que les querelles quotidiennes de la presse officielle contre le Prix Nobel de la paix, en particulier les caricatures outrancières, ont cessé. Les deux ennemis jurés du conflit birman n'ont pas eu de dialogue officiel depuis octobre 1994.

Ces discussions s'inscrivent dans le cadre d'une délicate et discrète mission de médiation engagée au mois de juillet dernier par Razali, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Birmanie. Il a bouclé hier une visite de cinq jours à Rangoun, qualifiée de «très satisfaisante», durant laquelle il s'est longuement entretenu à deux reprises avec Aung San Suu Kyi. Il a aussi eu un tête-à-tête, événement rarissime, avec le général Khin Nyunt. Aucune information n'a filtré sur la teneur des entretiens.

Paradoxalement, Aung San Suu Kyi et ses deux adjoints de la direction de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le principal parti d'opposition, sont assignés à résidence depuis le 22 septembre. Suu Kyi est vraisemblablement sortie de chez elle pour aller rencontrer le général Khin Nyunt.

Avant ses entretiens avec Suu Kyi, le diplomate malaysien s'était dit «optimiste» — une expression rarement employée à propos de la situation birmane — et avait évoqué un «assouplissement» des positions (tranchées) des deux adversaires. Il s'est aussi entretenu, lundi, avec le corps diplomatique de Rangoun, les ambassadeurs de l'Union européenne et leurs collègues du groupe de l'ASEAN + 3 (les dix pays du Sud-Est asiatique, la Chine, la Corée du Sud et le Japon) ainsi que la chargée d'affaires américaine.

C'était la troisième visite en Birmanie de M. Razali depuis qu'il a été nommé par le secrétaire général Kofi Annan en avril dernier. Il s'apprête à se rendre prochainement en Chine, selon une source bien informée.

Parallèlement aux condamnations des violations des droits de l'homme, la communauté internationale s'active à pousser au dialogue et à la réconciliation «dès que possible» les deux parties. Une délégation de l'Union européenne est attendue à la fin du mois à Rangoun.

EN BREF

Chavez renonce

(AP) — Linda Chavez, qui avait été choisie par George W. Bush pour le poste de secrétaire au Travail, a annoncé hier à Washington qu'elle renonce à sa nomination. Elle est au cœur d'une polémique pour avoir hébergé une immigrée clandestine guatémaltèque. Linda Chavez s'est déclarée victime d'une pratique habituelle à Washington, la «politique de destruction personnelle. Je pense que j'aurais fait un bon secrétaire du Travail», a-t-elle ajouté au cours d'une conférence de presse.

Pinochet accepte

(AFP) — Le général Pinochet a accepté de se soumettre à l'interrogatoire et aux examens de santé devant déterminer s'il peut être jugé pour des crimes commis sous sa dictature, abandonnant la stratégie du refus qu'il observait jusqu'à présent face au juge Guzman et à la justice chilienne. L'excuseur a quitté hier sa résidence de Bucalemu et a regagné son domicile du quartier de La Dehesa, au nord-est de la capitale, où il doit subir aujourd'hui des examens de santé, conformément au calendrier décidé lundi soir entre ses défenseurs et le juge Juan Guzman Tapia.

Vache folle : découvertes et démissions

(AP) — Le ministre belge de la Santé a annoncé que 14 cas de vache folle présumés avaient été découverts dans le cadre du dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur tous les bovins de plus de 30 mois entrant dans la chaîne alimentaire. Depuis le début de l'année, les autorités belges ont dépisté 2762 bovins dans ce cadre. Pendant ce temps, les ministres allemands de la Santé Andrea Fischer et de l'Agriculture Karl-Heinz Funke, mis en cause pour leur gestion de la crise de la vache folle, ont présenté leur démission du gouvernement. «Je dois reconnaître que la confiance des citoyens allemands dans la capacité du gouvernement à régler cette crise a été ébranlée», a déclaré Mme Fischer, au bord des larmes.

Protestations contre la flagellation

(AFP) — Un groupe nigérien de défense des droits de l'homme a pressé hier la justice de trancher sur la constitutionnalité de la loi islamique, au terme de laquelle une jeune Nigériane a été condamnée à être fouettée. La jeune femme, Bariya Ibrahim Magazu, 17 ans, doit recevoir 180 coups de fouet le 27 janvier pour avoir eu des relations sexuelles avant le mariage. L'État de Zamfara, au nord du Nigeria, où a eu lieu ce jugement, a été le premier à décréter l'application de la charia (loi islamique) sur les neuf États du nord de la fédération qui l'appliquent actuellement.

L'ex-présidente serbe à La Haye

(Reuters) — Biljana Plavsic, ancienne présidente de la République serbe de Bosnie, est en route vers La Haye et le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), a annoncé le numéro deux de son parti. De source diplomatique, on indique que selon toute apparence Biljana Plavsic est partie de Sarajevo de son plein gré et qu'il ne s'agit pas d'une arrestation. Plavsic n'a pas été officiellement inculpée de crimes de guerre par le TPIY. Mais si elle l'a été secrètement, elle serait la première femme jugée par le Tribunal depuis la fin de la guerre de Bosnie.

Bain sacré



PAWEL KOPCZYNSKI REUTERS

DES MILLIONS D'HINDOUS se sont baignés dans les eaux glaciales du Gange, hier près d'Allahabad (nord), pour se laver de leurs péchés, au premier jour de la fête du Kumbh Mela, qui devrait accueillir jusqu'à 65 millions de pèlerins avant de s'achever le 21 février. L'administrateur de cette «grand-messe», Jivesh Nandan, a estimé que 4,2 millions de personnes s'étaient baignées durant la journée, qui était considérée comme particulièrement favorable à ces ablutions en raison de l'éclipse lunaire et du début du nouveau millénaire.

Dennis Ross au Proche-Orient

Une mission sans grand espoir

La visite de l'émissaire s'apparente plus à un sauvetage des apparences qu'à une mission de la dernière chance

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

La mission de l'envoyé spécial américain au Proche-Orient, Dennis Ross, a été repoussée d'une journée, d'aujourd'hui à demain, a indiqué hier son adjoint, Aaron Miller.

Miller n'a donné aucune raison particulière pour ce retard. «C'est une question de programmation. Il arrive qu'il y ait des glissements», a-t-il simplement dit.

La mission de Ross s'apparente plus à un sauvetage des apparences qu'à une mission de la dernière chance pour le compromis de paix envisagé par Bill Clinton.

Le président américain Clinton a annoncé dimanche l'envoi de Ross et de son adjoint au Proche-Orient dans un dernier effort pour tenter de rapprocher Israéliens et Palestiniens avant la fin de sa présidence, le 20 janvier.

La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a pour sa part exprimé hier, devant la presse, sa «frustration» de ne pouvoir selon toute probabilité aboutir à un accord de paix au Proche-Orient avant la fin de l'administration Clinton.

«À l'évidence, le temps manque et nous devons être réalistes. Conclure quelque chose de vague ne nous intéresse pas», a déclaré Albright. «Il est frustrant qu'avec le peu de jours restant nous ne soyons pas en mesure de

conclure le travail monumental» qui a été réalisé sous le double mandat du président Bill Clinton au Proche-Orient, a-t-elle ajouté.

Les dirigeants palestiniens ont rejeté le projet soumis aux deux parties par le chef de la Maison-Blanche et affirmé lundi soir, au terme d'une réunion présidée par Yasser Arafat, que «le gouvernement israélien est responsable de l'échec des efforts américains».

Ehoud Barak a semblé confirmer que les chances de succès du plan Clinton étaient désormais nulles en se rattachant le même jour à l'espoir que la mission de Ross permettrait de mettre au point avec les deux camps une «déclaration présidentielle» que Clinton ferait avant son départ.

Ni le gouvernement travailliste israélien sortant ni la direction palestinienne n'ont certes totalement fermé la porte à un accord de dernière minute, mais les chances pour Ross d'en sortir un de son chapeau s'amenuisent de jour en jour, voire d'heure en heure.

Rival de Barak à l'élection du 6 février, Ariel Sharon surfe, avec 50 % d'intentions de vote, sur l'échec programmé de son adversaire travailliste, et son refus de la reddition de Jérusalem, un point clé du plan Clinton, a mobilisé lundi soir 100 000 personnes au pied de l'esplanade des Mosquées.

Même les efforts personnels du chef de la CIA, George Tenet, venu personnellement au Caire relancer dimanche la coopération entre Israéliens et Palestiniens dans le domaine de la sécurité, ont échoué. Le général Mohamed Dhalan, chef de la sécurité préventive à Gaza, qui dirigeait la délégation palestinienne, a refusé de reprendre la coordination militaire bilatérale.

Sur le terrain, l'armée israélienne, qui a abattu dans la matinée un Palestinien près de Naplouse, a ouvert le feu à la mitrailleuse à Bethléem contre une foule manifestant pour le droit au retour des réfugiés palestiniens.

Activités FRANÇAIS

Activités MATHÉMATIQUE

Marthe BENGUIRA

Activités FRANÇAIS

Activités MATHÉMATIQUE

Premier cycle A.

104 pages - 10,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-0991

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Quel maire pour Montréal?

Les élections du 4 novembre 2001 seront déterminantes pour le succès du regroupement des 27 villes de l'île de Montréal. Du maire de la nouvelle ville qui sera alors élu, on attendra qu'il soit un rassembleur et que son équipe reflète la réalité sociopolitique de ce nouveau Montréal.

Pierre Bourque a donné, hier, le signal de départ de la course à la mairie de la nouvelle ville de Montréal. Sa candidature ne surprendra personne. Lui qui se veut le père de ce nouveau Montréal aimerait bien porter l'enfant sur les fonts baptismaux. Le moment est propice pour commencer à réfléchir aux enjeux de ces élections.

Ces élections auront lieu dans dix mois, ce qui laisse relativement peu de temps pour que se forment de nouveaux partis. L'intention de M. Bourque est de prendre de vitesse ses adversaires éventuels. Comme aux élections de 1998, à l'occasion desquelles il avait obtenu un deuxième mandat, il espère que ceux-ci l'affronteront en ordre dispersé et qu'il pourra profiter de la division du vote pour se faufiler vers le pouvoir.

Ce scrutin a un caractère exceptionnel car l'objectif est de créer tout à la fois une nouvelle institution et une nouvelle communauté, cela dans un contexte où il y a, au surplus, des plaies à panser. La résistance des villes de banlieue à la fusion a été vive et plusieurs demeureront encore longtemps sur leur quant-à-soi. Cela obligera tous les candidats à faire des efforts importants pour rallier tous et chacun derrière une seule et même cause, qui doit être le développement de ce Montréal nouveau.

Pierre Bourque peut difficilement jouer les rassembleurs. Ayant été le porteur de l'idée «une île, une ville», il ne peut qu'être perçu par une forte proportion des citoyens des villes de banlieue comme cherchant à assurer la domination de l'actuelle ville de Montréal sur les municipalités qui se joignent à elle. La force institutionnelle que représente l'appareil administratif de sa ville fera en sorte que ce sont les villes de banlieue qui seront intégrées à Montréal, et non l'inverse. Par la force des choses, M. Bourque est et sera perçu encore longtemps comme un maire centralisateur, sinon «impérialiste», dont il faut se méfier. Il aura donc à fournir des preuves de sa bonne foi.

Idéalement, le prochain maire ne devrait pas être identifié aux partis politiques existants, ni même être l'un des 27 maires de l'île. Cela éviterait ou, tout au moins, atténuerait la polarisation du débat électoral entre la banlieue et la ville centre, polarisation qui se perpétuera inévitablement pendant tout le mandat de la nouvelle administration. Il faudrait aussi que ce nouveau maire soit un gestionnaire de premier ordre puisque le processus d'intégration et les premières années de vie commune dans la nouvelle ville demanderont beaucoup de doigté. Autour d'une personnalité neutre, il serait plus facile d'arriver à créer une coalition de citoyens, de partis municipaux existants et de groupes d'intérêts issus tout autant de Montréal que de la banlieue.

Il n'y a qu'un seul enjeu qui compte pour ces élections du 4 novembre et c'est la création d'une nouvelle communauté. Il ne faut surtout pas tomber dans le piège de transposer sur la scène montréalaise les débats nationaux en cherchant à y faire élire un maire fédéraliste ou souverainiste, comme l'idée a été exprimée il y a quelques semaines. L'avenir de Montréal comme grande métropole est un enjeu suffisamment complexe et important pour que l'on puisse se permettre le luxe de divertir les énergies du prochain maire et de son conseil municipal par une polarisation des positions autour d'enjeux qui n'ont rien à voir avec le développement de l'île.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Une brèche attendue

La plus longue grève de chargés de cours a débouché, lundi soir à Trois-Rivières, sur une entente prévoyant non seulement des hausses salariales importantes — et bienvenues — mais aussi sur une meilleure intégration du «prolétariat» de l'enseignement supérieur à la vie de l'université. Se trouve ainsi franchi un grand pas vers une réorganisation universitaire dont les étudiants devraient être les premiers gagnants.

Le contrat de travail que viennent d'accepter les chargés de cours de l'UQTR a circulé à la vitesse du son hier dans les différents syndicats de chargés de cours de la province, dont plusieurs sont en négociation, mandats de grève en poche. On comprend pourquoi. Pour la première fois, une entente écrite garantit à une partie des chargés de cours un bureau et un ordonnateur. Pour la première fois également, une partie d'entre eux conclura avec l'université un contrat annuel leur assurant une certaine charge de travail, un mois de vacances et certains avantages sociaux. Ces syndiqués devront en revanche garantir l'exclusivité de leurs services à l'université. Ils devront en outre effectuer certaines autres tâches, à commencer par l'encadrement des étudiants de premier cycle. Ce dernier volet sera grandement apprécié alors que s'empilent les rapports associant l'absence de soutien aux jeunes au taux élevé de décrochage des étudiants nouvellement inscrits. On ne saurait trop insister sur cet aspect encourageant de l'entente de Trois-Rivières.

La nouvelle convention collective devrait permettre aux chargés de cours de participer davantage à la vie de l'université et d'être ainsi reconnus à une plus juste valeur. Elle confirme la légitimité d'un groupe qui, devant les difficultés à passer du côté du corps professoral, a opté pour la solidification de son propre statut. Cela apparaît aujourd'hui tout à fait logique.

Il reste à voir si le modèle de l'Université du Québec à Trois-Rivières est exportable. La taille relativement réduite de la constituante a sûrement favorisé l'acceptation par la direction de conditions améliorées qui seront instaurées de façon très graduelle. Il ne fait aucun doute que les autres syndicats de chargés de cours, engagés dans un bras-de-fer avec leur employeur, se serviront de la brèche qui vient de s'ouvrir à Trois-Rivières pour obtenir de meilleures conditions de travail. Ils auront parfaitement raison.



Paule des Rivières

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

RÉSOLUTION DU JOUR DE L'AN...



LETTRES

Prudence, M. Jasmin!

Claude Jasmin affirmait récemment dans une lettre qu'Yves Michaud devrait retirer ses paroles (on se demande bien quoi) et, du même souffle, que la cause indépendantiste est plus importante.

Pourrais-je rappeler à M. Jasmin que ceux qui devraient représenter la cause indépendantiste ont blâmé l'un de ses plus fidèles défenseurs? Et encore, qu'a fait le PQ pour l'indépendance depuis cinq ans, sinon évacuer toute forme de démocratie et d'émancipation sociale de ce projet ressemblant de plus en plus à un projet d'économistes?

Si M. Jasmin est réellement en faveur de l'indépendance du Québec, il devrait soutenir les propos (statistiquement justes) de M. Michaud, en plus d'appuyer sa candidature dans Mercier.

Le projet serait beaucoup mieux servi avec un empêcheur de tourner en rond au Parlement qu'avec des apôtres du libéralisme économique et de la rectitude politique.

Louis Préfontaine
Montréal, janvier 2001

Les encarts publicitaires de la SRC: un vrai scandale

Vous avez peut-être reçu gratuitement, récemment, l'encart publicitaire de Radio-Canada intitulé *Des amours de téléromans*. Il se trouvait dans les exemplaires de *La Presse* et du *Journal de Montréal*.

Il s'agissait, somme toute, de véritables revues contenant plein de photos superbes, et tout cela sur du papier glacé de haute qualité de la première à la dernière page, s'il vous plaît. Combien cela a-t-il coûté? Je serais curieux de le savoir. Et qui paie pour tout ça? Vous et moi, contribuables canadiens... que vous les regardiez ou non!

Et ce n'est pas tout. Ces encarts faisaient la

publicité de quatre nouveaux téléromans de la société d'État, des téléromans très grassement subventionnés par nos taxes, à vous et à moi, par l'entremise d'organismes comme Téléfilm Canada, notamment.

Ces encarts servent à quoi, au juste? À faire mousser les téléromans de la télévision de Radio-Canada pour aller chercher plus d'auditoire et écraser la concurrence du secteur privé. Je parie que la télévision privée n'aurait pas les moyens de se payer de tels encarts publicitaires dans tous les journaux, comme le fait régulièrement Radio-Canada.

J'ose espérer qu'un journaliste, quelque part, va se pencher sur tout ça et nous dire combien cela a coûté. Mais je parie que ce ne sera pas un journaliste de Radio-Canada. Pas plus que de *La Presse* ou du *Journal de Montréal* d'ailleurs, qui ont dû recevoir une grosse somme en publicité pour diffuser ces insipidités.

Curieusement, ces encarts publicitaires n'étaient pas distribués dans le quotidien *Le Devoir*. Serait-ce que Radio-Canada considère les lecteurs de *Le Devoir* trop intellectuels pour regarder ses bassesses télévisuelles?

Yves Hamel
Montréal, 6 janvier 2001

Cher XX^e siècle...

Cher XX^e siècle, je t'écris cette lettre parce que j'en ai assez de toi. Tu es le plus violent et le plus monstrueux de l'histoire. Premièrement, tu n'as jamais cessé de génocider, de l'Arménie au Rwanda en passant par le Cambodge et l'Allemagne nazie.

Ensuite, il y a eu tous ces massacres qui n'osèrent porter ce nom, tels la Révolution culturelle, les purges de Staline et autres nettoyages ethniques.

Je ne parlerai pas des trop nombreuses et pénibles guerres, fussent-elles mondiales, «froides», de «libérations» ou civiles, car les nommer toutes serait fastidieusement pé-

nible tant il y en a eu. Ton progrès technique fut spectaculaire et dévastateur. Les 10 % de la population qui en profitent le font aux dépens des 90 % qui en subissent les conséquences. Pour ce qui est de la propreté, eh bien, parlons-en.

Tu es le siècle le plus sale et le plus polluant. Non seulement tu as dévasté des milliers de forêts, de cours d'eau et de sols, en plus, tu as inventé de nouvelles formes de pollution. Tes déchets nucléaires et ta pollution biotechnologique vont saloper la planète pour plusieurs de tes successeurs, j'en ai bien peur. Tu es le premier siècle à foutre en l'air le climat.

Malgré tout, il y a eu un peu de lumière en toi. Merci aux trop peu nombreux Gandhi, Antoine de Saint-Exupéry, Albert Einstein, Joan Miró, Pablo Picasso, Alexandre Calder, Miles Davis, John Lennon et plusieurs autres qui ont contribué à laisser une trace valable. Ce sont probablement leurs œuvres qui vont influencer le plus les siècles qui vont te suivre. Passe le message au XXI^e et dis-lui qu'on n'en veut plus dans cette veine.

Dis-lui aussi que remplacer des régimes coloniaux par des systèmes de dépendance économique, ça ne change pas grand-chose pour le monde ordinaire.

Tant qu'à faire, dis-lui aussi que le laissez-faire social entraîne l'appauvrissement, le démembrement des familles et l'instabilité générale.

J'allais oublier de te remercier pour avoir donné naissance aux Nations unies, à Greenpeace, Médecins sans frontières, Amnistie Internationale, ainsi qu'à plusieurs organisations qui nous donnent un peu d'espoir.

Je sais bien qu'il est un peu futile de t'écrire puisque tu es déjà mort, mais je le fais en espérant que ton successeur soit plus brillant.

Tout mort que tu sois, on n'oubliera ni tes réussites ni tes horreurs. J'espère.

Guy Brunau
Québec, 1^{er} janvier 2001

LIBRE OPINION

Haro sur les parcours obligatoires

MARIO TARDIF
Porte-parole de l'OPDS-RM

ÉRIC FONTAINE
Porte-parole du RAJ

ISABEL GAUTHIER
Porte-parole du ROCAJQ

L'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS-RM), le Regroupement autonome des jeunes du Québec (RAJ) et le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) s'opposent fermement à la mise en œuvre du *workfare*, c'est-à-dire l'obligation de participer à une mesure d'insertion en échange du chèque d'aide sociale.

Cette pratique est présente autant dans les politiques d'insertion, d'orientation de la formation et de développement de la main-d'œuvre de la ministre au Travail et à l'Emploi que dans celles du ministre de la Solidarité sociale.

En procédant ainsi, le gouvernement remet la responsabilité aux individus pour le problème d'emploi actuel. Pourquoi obliger des prestataires de l'aide sociale à participer à des mesures d'insertion lorsque le problème se situe au-delà de la capacité des individus à se trouver un emploi? C'est sur le contexte de la mondialisation des marchés que le gouvernement devrait agir.

Ce contexte a transformé profondément le

marché du travail: augmentation du travail atypique (temporaire, à temps partiel, sur appel, contractuel, etc.), conditions de travail à la baisse...

Le travail n'est plus un moyen efficace pour assurer une distribution adéquate de la richesse produite. Le gouvernement doit donc réitérer le droit de toute personne à un revenu décent quelle que soit la cause du besoin, comme le prévoyait la Loi de l'aide sociale lorsqu'elle a été créée en 1969.

L'obligation de participer à une mesure d'insertion en échange d'un chèque, inscrite dans la Loi de l'aide sociale depuis sa réforme en 1998, se concrétise davantage avec la mise en application officielle des parcours obligatoires pour les jeunes de 18 à 24 ans, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2000.

Un refus de participation entraîne des compressions de 75 à 300 \$ pendant 12 mois. Ce type de pénalités existe déjà depuis mai 1999 au sein du programme Destination emploi, qui oblige les prestataires de moins de 55 ans à participer à des mesures d'insertion. Le *workfare* est donc bien ancré au Québec!

Mais qu'en est-il de notre droit à un revenu décent? Les prestations de l'aide sociale se situent déjà en deçà du seuil de la pauvreté. Des pénalités en plus sont pour nous inacceptables! Cette approche coercitive ne fait que profiter à l'État en coupant dans ses dépenses, offrir une main-d'œuvre à rabais aux employeurs et perpétuer le mythe social non fondé selon lequel les personnes assistées sociales, en particulier les jeunes, font

de l'aide sociale un projet de vie!

Par ailleurs, nous reconnaissons la nécessité d'offrir des services d'aide et de soutien aux personnes sans emploi. Mais de quel type d'aide s'agit-il? D'abord, cette aide devrait être dissociée de l'aide sociale. De plus, la majorité des mesures mise en avant par Emploi-Québec ont comme objectif le retour à l'emploi à tout prix.

Parmi ces mesures, le projet Solidarité jeunesse, qui se veut jusqu'à présent une mesure volontaire, aura-t-il lui aussi comme finalité l'employabilité des jeunes au lieu de l'amélioration de leurs conditions de vie?

Ce projet profitera davantage à l'État en diminuant le nombre de prestataires de l'aide sociale. Ne devons-nous pas aussi nous interroger sur le réel aspect volontaire de Solidarité jeunesse pour un jeune si son seul autre choix est d'accepter un parcours obligatoire sous peine d'être sanctionné?

Le *workfare* met donc en péril notre droit au libre choix de son travail et à un revenu décent inconditionnel, peu importe la cause du besoin. Voilà pourquoi nous exigeons que le gouvernement du Québec:

- abolisse toute mesure d'insertion obligatoire;
- cesse toute compression pour abandon et pour refus d'emploi;
- assure à tous et à toutes un revenu décent sans conditions.

Plutôt que de s'attaquer aux plus démunis, le gouvernement aura-t-il la volonté politique de se pencher sur les vraies solutions aux problèmes actuels de l'emploi?

IDÉES

La légalisation de l'euthanasie: est-ce la solution?

Fusions
La municipalité ethniqueANDRÉ BRAEN
Professeur à la faculté de droit de l'université d'Ottawa

Les journaux rapportaient récemment la décision de certaines municipalités de l'île de Montréal de contester devant les tribunaux la nouvelle loi québécoise sur les fusions municipales. En particulier, la Ville de Westmount aurait l'intention d'argumenter que la fusion forcée contredit dans son cas, entre autres, les principes de la démocratie et de la protection des minorités inscrits dans la Constitution canadienne. Loin de moi l'idée de dénoncer le droit de quiconque de s'adresser aux tribunaux pour la reconnaissance de ses droits. Mais c'est son utilisation et surtout l'argumentation qu'on entend mettre en avant pour son soutien qui me laissent songeur.

Dans le Renvoi de 1998 sur la sécession unilatérale du Québec, la Cour suprême du Canada avait identifié quatre principes non écrits mais qui font néanmoins partie de la Constitution du Canada, dont celui de la protection des minorités. C'est ce principe que mettrait en avant Westmount pour dénoncer la fusion. Il faut rappeler que, selon la cour, ces principes servent d'abord à interpréter les textes constitutionnels, mais ils seraient aussi capables de générer des droits et des obligations dans certains cas. C'est sur cette base que, par exemple, la cour divisionnaire de l'Ontario a annulé la décision du gouvernement Harris de transformer la vocation de l'hôpital Montfort, le seul hôpital francophone de cette province. Selon le tribunal, le principe de la protection des minorités exigeait du gouvernement Harris qu'il considère le rôle particulier et essentiel joué par cette institution dans le développement de la minorité franco-ontarienne avant de la transformer, ce qu'il n'avait pas fait. Le principe peut donc générer des obligations à la charge non seulement du gouvernement Harris mais aussi de ceux d'Ottawa et des provinces; il peut favoriser non seulement les minorités de langue officielle mais aussi toutes autres minorités, dont les minorités confessionnelles et les autochtones, nommément désignés par la Cour suprême. C'est probablement à cause de cet aspect contraignant à l'endroit d'un gouvernement ainsi contenu dans ce principe de la protection des minorités que, dans l'affaire Montfort, maintenant devant la Cour d'appel de l'Ontario, les représentants du gouvernement fédéral plaident dans leur mémoire écrit que la décision du gouvernement Harris viole l'esprit et l'objet de la loi ontarienne sur les services en français (et non de ce principe).

Le cas des municipalités dites bilingues de l'île de Montréal m'apparaît fort différent. Dans notre système politique et juridique, la municipalité constitue le troisième niveau de gouvernement. Beaucoup plus qu'une simple institution, la municipalité est appelée à mettre en œuvre, après avoir sollicité l'électorat, une politique de développement pour la communauté qui y habite. Un gouvernement, fédéral ou provincial, est le gouvernement de toute la population et non seulement de ceux qui l'ont élu. Il en va de même, à notre avis, d'un gouvernement municipal. Un gouvernement communautaire, fonctionne et dispense ses services dans une ou plusieurs langues, mais il n'est pas, dans notre cas, français, anglais ou autre.

Il faut rappeler que le statut dérogatoire prévu dans la loi 101 au sujet des municipalités «bilingues» avait pour objet non seulement de permettre à certaines municipalités dont la majorité de la population est de langue autre que le français de continuer à fonctionner en anglais mais aussi de s'assurer que l'élément francophone puisse, quant à lui, être servi dans sa langue. Prétendre qu'une municipalité comme Westmount est une institution exclusivement contrôlée par son élément anglophone et, à ce titre, qu'elle est vitale au développement de la minorité de langue officielle du Québec, c'est faire fi de la population francophone qui vit sur son territoire. C'est également et par le fait même nier les droits de la minorité anglophone de l'actuelle ville de Montréal, pourtant beaucoup plus importante en nombre, parce que la ville de Montréal serait française.

Avec raison, on insiste sur le sens d'appartenance que les résidents peuvent éprouver à l'endroit de leur municipalité. Insister sur l'aspect «ethnique» de ce sens d'appartenance, c'est finalement mettre en avant une vision plutôt particulière du rôle joué par nos municipalités dans notre système politique. On note, non sans ironie, que certains représentants municipaux insistent sur la volonté de leur communauté de s'intégrer à la société québécoise. Dans ce débat, il faut éviter de confondre droits linguistiques et ethniques; ainsi, à force d'invoquer à toutes les sauces les principes constitutionnels, on finira par les banaliser.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

ISABELLE MARCOUX
Étudiante au doctorat et membre du Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE)

Le 28 novembre dernier, les Pays-Bas ont légalisé l'euthanasie et le suicide assisté, des pratiques tolérées dans ce pays depuis plus de 20 ans. Plusieurs pensent que le Québec et le Canada devraient

emboîter le pas. Mais selon les résultats des recherches actuelles, ce n'est pas la solution à adopter, et ce, pour quatre raisons principales. Premièrement, parce qu'il y a confusion au Canada quant à la signification réelle de ce que sont l'euthanasie et le suicide assisté. Deuxièmement, parce qu'une demande d'euthanasie ou de suicide assisté cache bien souvent des motivations autres que le réel désir de mourir. Troisièmement, parce que peu de gens ont accès à des soins de fin de vie de qualité. Et, quatrièmement, parce que l'expérience avec la réglementation de l'euthanasie et du suicide assisté aux Pays-Bas fait voir certains problèmes importants, dont la sous-estimation des décès par euthanasie et un nombre important d'euthanasies non volontaires.

Parle-t-on le même langage? Les gens sont souvent confus sur ce que sont réellement l'euthanasie et le suicide assisté. Ils revendiquent le droit à l'euthanasie lorsque ce qu'ils désirent en réalité est d'arrêter leur traitement ou de soulager adéquatement leur douleur. L'euthanasie est l'acte de mettre fin à la vie d'une personne par compassion (par exemple, le médecin injecte une dose suffisante de morphine pour que la mort survienne dans les minutes ou les heures qui suivent). Le suicide assisté se produit lorsque quelqu'un donne à une autre personne les moyens de se suicider ou de l'information sur la manière de procéder (par exemple, le médecin remet une ordonnance des médicaments nécessaires pour entraîner la mort). Dans le cas du suicide assisté, c'est la personne elle-même qui fait le geste qui cause la mort tandis que, pour l'euthanasie, la mort est causée par le geste d'une autre personne. Ces actes sont illégaux au Canada et régis par des articles différents du Code criminel canadien.

Le fait de refuser que des traitements soient entrepris ou celui de vouloir arrêter les traitements en cours ne relève aucunement de l'euthanasie et du suicide assisté mais de pratiques juridiques. L'acharnement thérapeutique, voilà ce que les gens appréhendent lorsqu'on parle de la fin de la vie, ce qui est tout à fait légitime. Ne pas vouloir qu'on s'acharne sur nous ou refuser d'être branché artificiellement sur des machines contre notre gré se compare peu, autant du point de vue juridique que moral, au fait de demander à quelqu'un de nous tuer ou de nous aider à nous tuer.

Prendre conscience de cette confusion nous amène à nous interroger sur la validité des sondages d'opinion sur la question. Lorsqu'on dit que la majorité des gens sont en faveur de «l'euthanasie», sommes-nous certains que les gens pensent tous à la même chose? En comprennent-ils tous les enjeux? Cette constatation est importante puisque les résultats des sondages d'opinion sont souvent utilisés comme arguments dans le but de faire modifier les lois actuelles.

Les motivations sous-jacentes à l'euthanasie et au suicide assisté

Le désir de mourir prématurément chez les personnes en phase terminale semble rationnel. Toutefois, jusqu'à maintenant, les recherches ont démontré que tout n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Plusieurs facteurs peuvent motiver le fait de vouloir mourir prématurément. On retrouve, entre autres: la douleur et d'autres symptômes physiques, la dépression, la perte de dignité, la perte de contrôle, la peur d'être un fardeau pour la famille, pour la société ou pour les deux à la fois, des considérations économiques, etc. Est-ce que de telles raisons justifient le fait d'abréger la vie d'une personne? Par exemple, est-il



Le cas de Sue Rodriguez a défrayé les manchettes en 1993. En phase terminale de la maladie de Lou Gehrig, Mme Rodriguez s'est battue devant les tribunaux afin d'obtenir le droit de mettre fin à ses jours avec l'aide d'un médecin. Mme Rodriguez a perdu sa cause puisque la Cour suprême lui a finalement refusé le droit au suicide assisté.

moralement acceptable de penser que l'euthanasie et le suicide assisté sont justifiables pour une personne en dépression? N'y aurait-il pas d'autres solutions que la mort pour remédier à de telles afflictions?

Certains ont avancé que les personnes en phase terminale et les groupes plus vulnérables (les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes seules, etc.) pourraient se sentir obligés de demander l'euthanasie. Cette pression, qu'elle vienne des autres («il serait peut-être temps que tu partes») ou d'elle-même («j'ai peur d'être un fardeau pour ma famille ou pour la société»), peut amener la personne à vouloir mourir pour plaire aux autres ou pour ne pas déranger. Vouloir mourir par altruisme, est-ce justifiable?

L'accès limité aux soins palliatifs

Les soins palliatifs sont souvent présentés comme une solution alternative à l'euthanasie. Le Canada et le Québec sont reconnus comme étant des pionniers en matière de soins palliatifs, après l'Angleterre bien sûr. Une seule ombre au tableau: de 5 à 10 % seulement des Canadiens ont accès à des soins de fin de vie de qualité.

Les citoyens qui ont contribué à notre société ne devraient-ils pas avoir droit à des services convenables pour les derniers moments de leur vie? N'at-on pas envie pour nous et pour nos enfants de finir nos jours dans les meilleures conditions possibles? Si, après tout cela, le désir de mourir prématurément persistait, il conviendrait alors de poser la question de l'euthanasie. Cependant, pour l'instant, plusieurs voies alternatives doivent encore être explorées.

Certains disent que la légalisation de l'euthanasie n'encourage pas le développement et l'amélioration des soins de fin de vie. Un bon exemple est celui de l'Australie, le premier pays à avoir légalisé l'euthanasie, en 1995. Cette loi a été révoquée environ neuf mois après sa mise en vigueur pour deux raisons prioritaires: 1- l'importance de développer des soins palliatifs de qualité avant de considérer l'euthanasie comme réponse à la souffrance des gens; 2- les médecins n'étaient pas à l'aise avec cette nouvelle responsabilité, peu d'entre eux ayant accepté de pratiquer l'euthanasie pendant la période de légalisation. Depuis l'abrogation de cette loi, des fonds substantiels ont été investis dans les soins palliatifs en Australie.

L'euthanasie et le suicide assisté se pratiquent depuis plus de 20 ans aux Pays-Bas mais la réglementation de ces actes remonte à six ans. Selon les résultats d'études effectuées avant (1990) et après (1995) la réglementation de l'euthanasie et du suicide assisté, certains problèmes sont à noter.

■ La sous-estimation des cas d'euthanasie et de suicide assisté. On estime que les décès par euthanasie et par suicide assisté sont des pratiques rares; environ 3 % de l'ensemble des décès. Toutefois, ces résultats risquent d'être non représentatifs de la réalité puisque 75 % des médecins généralistes disent avoir déjà déclaré une mort naturelle lorsqu'en fait le patient était décédé par euthanasie ou par suicide assisté. En fait, si le médecin ne respecte pas les conditions de la réglementation, il risque d'être poursuivi en justice. On peut donc s'imaginer que les déclarations de décès par euthanasie et par suicide assisté sont faites seulement lorsque la situation est conforme à la loi. La justification de la réglementation ou de la légalisation comme moyen efficace pour diminuer les risques d'abus porte donc à discussion.

■ Certaines personnes meurent à la suite de la décision de leur famille, du médecin ou des deux à la fois sans que

leurs dernières volontés ne soient connues. On estime à plus de 1000 le nombre de cas d'euthanasie non volontaires par an. Même si cette décision est prise dans le meilleur intérêt de la personne, qu'est-ce qui nous garantit qu'elle respecte son intégrité?

Certains individus ont peur. Ils se sont regroupés à la suite de la réglementation, craignant d'être victimes de leur système, i.e. que l'euthanasie soit pratiquée contre leur gré lorsqu'ils ne seront plus aptes à décider pour eux-mêmes. Il y a maintenant plus de 20 000 personnes titulaires d'un «passport de vie». Il s'agit d'une carte où il est inscrit: «Ne pas me tuer.» Reste à voir si la légalisation produira un engouement pour ce mouvement ou si, au contraire, elle rassurera les gens sur une pratique de l'euthanasie respectant les règles de l'art.

Le système néerlandais en matière d'euthanasie n'a pas que des ratés: nous pouvons en retirer quelques enseignements, dont cette ouverture à la discussion face à la souffrance et aux angoisses de la mort. La mort est un sujet tabou: on tente de la cacher, de la nier et même de l'exclure de notre société. L'expérience des Pays-Bas a démontré que le fait de parler de la mort, de la peur et de l'angoisse qu'elle provoque permet de calmer les gens. Ainsi, les deux tiers de ceux qui ont discuté de leurs craintes avec leur médecin n'ont pas jugé utile de faire valoir leur droit à la mort.

Mais attention aux comparaisons. Les Pays-Bas sont souvent présentés comme modèle par les défenseurs de l'euthanasie et du suicide assisté. Et d'après les spécialistes néerlandais, il faut demeurer prudent puisque leur contexte sociomédical est très différent du nôtre. Par exemple, les Néerlandais sont souvent suivis par leur médecin de famille, qui les connaît depuis très longtemps. Le médecin vit dans le même quartier que sa clientèle, se déplace à domicile au besoin et traite généralement des familles entières. On est loin du contexte québécois et canadien en matière de santé.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchlos et Christine Dumanet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Bloux Soucy, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Arvill, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbuit, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michèle Ruelland, (publicitaires), Zaida Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Maion. PROMOTION ET TRIVAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Lapierre, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PARENTS

SUITE DE LA PAGE 1

Et si, par exemple, une jeune fille demandait un remboursement pour des implants mammaires en arguant que l'intervention chirurgicale était nécessaire pour sa santé mentale? «La réponse serait non, même avec un billet de son psychiatre, tranche M. Pelletier. Ce que vous me décrivez n'est pas sérieux, il n'y a pas de raison suffisante pour rembourser les implants mammaires d'une adolescente qui n'a pas encore complété sa croissance.» Cette explication dément celle fournie dans le quotidien torontois.

Du reste, la RAMQ fait remarquer que depuis plus de 20 ans la Régie assume les coûts de certaines interventions de nature esthétique, notamment pour corriger les oreilles décollées ou pour amoindrir une vilaine cicatrice au visage à la suite d'un accident.

Ainsi, la Régie soutient que, si la jeune fille a vu sa chirurgie mammaire remboursée, c'est que son cas correspondait à l'une des situations suivantes: soit elle a eu un cancer du sein et on a payé pour la reconstruction de ses seins, soit elle souffre d'aplasie (absence totale de glandes mammaires), soit ses seins sont nettement asymétriques et on a payé pour les rendre symétriques.

«Au cours des trois dernières années, c'est le seul dossier de cette nature qui a été accepté et on reçoit en moyenne 2000 demandes de tout acabit à chaque année, note M. Pelletier. C'est très très exceptionnel comme autorisation même si ce service est assuré. Dans ce cas, la décision était mûrement réfléchie, le dossier a été refusé une première fois et c'est en révision qu'on a finalement accepté de rembourser.»

N'empêche que le régime d'assurance-maladie public ne paiera pas pour l'opération de Ryan. «Tout ce qu'on fait, on le fait pour aider les enfants, plaide le D^r Pierre Ferron. Cette opération est une opération grave, puisqu'on détruit l'oreille interne de l'enfant, et si on pense que l'opération va lui nuire, on ne la fait pas.»

Et cette intervention est très coûteuse puisque l'implant électronique coûte 30 000 \$. À ce prix il faut ajouter l'opération, l'hospitalisation, la programmation de l'implant et la réadaptation (entre deux et trois mois). Deux centres américains sont prêts à accepter le cas de Ryan, mais la facture est salée pour ses parents, il leur faudrait déboursier 40 000 \$US.

Selon le D^r Ferron, l'âge limite pour opérer un enfant atteint de surdité à sa naissance est de sept ans. «Quand on souffre de surdité congénitale profonde, il y a peu ou pas de stimulation auditive et l'air de l'audition finit par être occupée par autre chose, explique-t-il. [...] Rendu à un certain âge, il est trop tard et, même si on stimule la zone auditive du cerveau, ça ne marche pas. [...] Et si on va de l'avant quand même, on crée des attentes en plus de soumettre l'enfant à une chirurgie. On lui fait subir une réadaptation frustrante. Ce n'est pas humain.»

Ce n'est pas l'avis du père de Ryan, Frank Duchoey. «Ce n'est pas vrai. J'ai communiqué avec des familles qui ont des enfants de l'âge de Ryan qui ont reçu un implant et qui ont vu leur situation s'améliorer. Tout ce que ça prend, c'est de l'argent.» Son opinion est partagée par Annie Noël, audiologiste à l'Institut Mackay. «Je crois que n'importe quel enfant sourd peut profiter d'un implant cochléaire, ne serait-ce que pour améliorer son langage ou son interaction dans un groupe.»

«Il y a d'autres centres mondiaux qui ont décidé que sept ans était l'âge limite, mais il y en a d'autres qui font des interventions plus tard», ajoute Martha Perussa, directrice de l'École orale pour les sourds de Montréal. De fait, l'École de médecine de l'Université de New York a fait savoir à Frank Duchoey qu'il opérerait son fils.

«Il y a des protocoles de recherche qui acceptent à peu près tout, répond le D^r Ferron. En médecine, on peut parfois essayer des choses, mais il faut être conscient que ça peut ne pas marcher.»

Frank Duchoey a porté plainte au nom de son fils à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec pour discrimination. La cause n'a toujours pas été entendue.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

Les pays membres sont par contre tombés d'accord pour qu'un suivi soit fait de tous les rapports nationaux sur les conséquences en matière de santé de l'usage de ces munitions. Le comité médical de l'OTAN, qui réunit des représentants des services de santé des forces armées des pays de l'Alliance, doit se réunir le 15 janvier pour commencer à échanger de telles informations.

Il est difficile pour l'instant de savoir quel sera l'apport du Canada à cette collecte de données. Le premier ministre Jean Chrétien a en effet réitéré la position canadienne hier, à savoir que les soldats ayant servi dans la région des Balkans, où les munitions ont été utilisées, ne seraient pas systématiquement testés pour vérifier le taux d'uranium contenu dans leur système.

«Demandez [aux experts], a déclaré M. Chrétien à Ottawa à la sortie de la rencontre de son cabinet. À leur avis, il n'est pas nécessaire de faire le test avec tout le monde. Si c'était nécessaire, ce serait fait. Il n'y a aucun doute là-dessus.»

«La santé des Canadiens est pour nous toujours un problème très très important. Seulement, je sais que le ministre est très préoccupé par le problème et qu'on fait tout ce qui est nécessaire de faire dans les circonstances.»

L'affaire a éclaté ces derniers jours quand il a été révélé que 18 soldats européens ayant servi dans les Balkans étaient décédés, de la leucémie ou dans des circonstances nébuleuses, au cours de l'année. Des dizaines d'autres cas de maladies ont été signalés. Un nombre qu'on juge élevé et qu'on croit lié à l'uranium appauvri contenu dans les munitions utilisées par les États-Unis lors des bombardements de la Bosnie en 1995 et du Kosovo en 1999.

L'uranium appauvri est utilisé pour renforcer les têtes d'obus et ainsi augmenter leur capacité perforante. Mais l'uranium appauvri, comme tous les métaux lourds, présente une forte toxicité s'il est inhalé ou absorbé et est radioactif. A cause des difficultés d'entreposage, le Canada ne possède plus depuis 1998 de munitions «durcies» à l'uranium appauvri. On utilise plutôt le tungstène.

Aucun lien, disent les États-Unis

La secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, a mis en garde contre les réactions hystériques et soutenu qu'il n'existait aucun lien entre le «syndrome des Balkans» et les munitions américaines.

«Pour autant que je sache, il n'y a aucune preuve scientifique pour lier [ces munitions] à des risques de santé, mais je pense qu'il est très important que les faits soient connus sans que l'hystérie et les émotions l'emportent. Il n'y a absolument aucune preuve qu'il y ait un lien. Nous avons des troupes là-bas, nous nous en serions inquiétés», a-t-elle ajouté.

En rien rassurée, l'Union européenne a décidé que l'uranium appauvri utilisé dans les Balkans serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères de ses pays membres. Cette réunion doit avoir lieu le 22 janvier. On veut, indique-t-on, créer des bases scientifiques claires sur le sujet pour ensuite prendre les actions appropriées.

Car les États-Unis ont beau soutenir qu'il n'y a aucun lien entre l'utilisation de l'uranium appauvri et le

syndrome des Balkans, c'est eux-mêmes qui avaient demandé à leurs alliés de prendre des précautions pour leurs troupes entrant au Kosovo après les bombardements de 1999.

Dans un document daté de juin 1999 et intitulé «*Hazard Awareness*», l'état-major américain a mis en garde contre de possibles risques pour la santé des soldats approchant des blindés touchés par des munitions durcies à l'uranium appauvri. Le document a signalé que «la toxicité résiduelle de métaux lourds dans les véhicules blindés que l'uranium appauvri a pénétrés pourrait poser des risques de santé pour ceux qui s'approchent de ces véhicules.»

Le rapport américain a recommandé aux troupes alliées de ne pas manipuler sans masque ni protection de la peau des munitions utilisées ou du matériel contaminé.

Au ministère de la Défense nationale, à Ottawa, on expliquait hier que ces mesures avaient été respectées, d'où le peu de crainte que les soldats canadiens soient affectés. «Nous avons pris des mesures énergiques pour diminuer l'exposition de nos soldats aux chars ou aux secteurs contaminés», a expliqué Kevin Carle, un porte-parole.

Jusqu'à présent au Canada, à peine 104 personnes ont effectué un test de dépistage volontaire dans une des cinq cliniques militaires offrant le service au Canada. Aucune d'elles n'aurait affiché un taux anormalement élevé d'uranium dans son organisme. La Défense nationale estime qu'environ 20 000 soldats canadiens ont été déployés dans les Balkans depuis 1992, dont 1300 seulement au Kosovo.

«Ceux qui croyaient avoir des symptômes liés au syndrome des Balkans, comme de la fatigue chronique, des maux de tête ou des douleurs articulaires, ont passé le test», a expliqué le major Patrice Drolet, médecin spécialiste en médecine interne et directeur de la clinique post-déploiement de Valcartier, près de Québec. «Tous les résultats [de présence d'uranium dans l'urine] ont été inférieurs aux normales établies en la matière. Aucun n'a dépassé les normes, même que beaucoup étaient inférieurs à ce qu'on retrouve dans une population normale.»

Des résultats qui confortent le ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, à ne pas rendre le test obligatoire pour tous les soldats canadiens ayant servi dans les Balkans.

«Nous n'avons pas besoin de changer notre position. Nous appuyons tous les efforts de l'OTAN pour examiner plus avant cette question et aller au fond des choses. [...] Nous sommes en avance sur nos alliés de l'OTAN dans la mesure où nous avons commencé l'année dernière les tests indépendants, les tests volontaires.»

Il est vrai que ce n'est qu'hier que la Grande-Bretagne a décidé qu'elle allait mettre sur pied un programme de dépistage volontaire. La France et la Roumanie ont fait de même. La Russie, par contre, a déjà annoncé, tout comme la Lettonie, que tous ces soldats ayant servi au Kosovo seraient systématiquement testés d'ici la semaine prochaine.

En Bosnie-Herzégovine, les autorités médicales ont confirmé qu'il y avait une augmentation anormale des cas de cancers dans l'entité serbe de Bosnie mais qu'il n'y avait aucune preuve scientifique que les radiations émises par l'uranium appauvri en étaient la cause.

Avec l'Agence France-Presse

DANGER

SUITE DE LA PAGE 1

son assurance. Il a d'abord répondu de côté, expliquant que ce qui n'est pas dangereux à petite dose peut l'être à forte dose: «Si vous buvez trop d'eau, vous risquez d'être malade...» Le journaliste a insisté: «A ma connaissance, vous n'obligez pas les militaires qui touchent à de l'eau à porter des masques.»

Ken Bacon a fini par reconnaître des problèmes «dans un nombre restreint de cas»: lorsqu'un projectile à base d'uranium «a été tiré contre un blindé et qu'il y a de la poussière». Les études, dit-il, montrent que cette poussière disparaît à la première «grosse pluie», mais comme de telles précipitations ne sont pas très fréquentes dans des régions comme le Golfe, «nous avons demandé aux soldats de mettre un masque»...

Les autorités américaines ont une drôle de façon de défendre les armes antichars à base de DU (depleted uranium, ou uranium appauvri), utilisées pour la première fois pendant la guerre du Golfe. Elles ne cachent rien, multiplient les rapports (23 depuis dix ans), collectent consciencieusement les plaintes et les témoignages des anciens de l'opération Desert Storm (http://www.gulfink.osd.mil/du_ii/). Mais l'armée a tout fait pour éviter ou retarder les tests sur les vétérans malades. Et les conclusions qu'elle tire de ses propres rapports étonnent souvent les intéressés: «Les gens du Pentagone ne camouflent pas des faits: il les nient», dénonce Keith Boylan, responsable d'une association d'anciens combattants, Sword and Plowshares, basée à San Francisco: «Ils ont publié des rapports soulignant clairement le danger mais n'en tiennent aucune conclusion pratique.»

D'un côté, l'administration américaine répète depuis dix ans que le danger pour les troupes est nul, comme l'a encore fait la secrétaire d'État, Madeleine

Albright, lundi. De l'autre, elle impose diverses précautions. Les blindés de retour d'Irak ont été soigneusement décontaminés. Et en marge des opérations au Kosovo, un mémo daté de juin 1999, intitulé «*Avoir conscience des risques (Hazard Awareness)*», conseille aux soldats de ne pas toucher les munitions et de se protéger le visage et la peau en présence de poussière d'oxyde d'uranium!

Malgré les protestations répétées des anciens du Golfe, l'armée a jusque-là réussi à contenir l'explosion d'un scandale et à maintenir son arme antichar la plus efficace. L'accusation la plus grave est venue d'un expert issu de ses propres rangs, le docteur Doug Rokke. Pendant la guerre du Golfe, le lieutenant Rokke dirigeait l'équipe chargée de nettoyer les véhicules contaminés par des tirs de *penetrators*, petit surnom des munitions antichars à base d'uranium appauvri. Depuis, Rokke est parti en croisade contre l'usage de DU et s'efforce de démontrer que «l'armée savait». Il cite pour preuve un mémo daté de mars 1991 dans lequel un certain lieutenant-colonel Ziehm, après avoir évoqué les risques du DU, écrit cette phrase terrible: «Si personne ne prend la défense de l'efficacité de cette arme sur le champ de bataille, les projectiles au DU risquent de devenir politiquement inacceptables et, du même coup, d'être rayés de l'arsenal [...]. Gardons cette donnée en tête lorsque des rapports seront rédigés, après les actions.» Rokke, qui explique que l'on distribuait aux militaires du Golfe de simples masques antipoussière, parle de «crime». Le Pentagone a réussi à faire passer le médecin pour un exalté à la recherche d'une gloire médiatique, et les accusations de Rokke, écoutées un temps avec sérieux, sont aujourd'hui prises avec des pincettes, y compris par les adversaires des armes à l'uranium appauvri.

BOUCHONS

gion en viennent à développer une relation amoureuse avec leur voiture. Elle n'est plus gage de liberté mais d'enfermement», fait observer Joy Oakes, porte-parole du Sierra Club de la Virginie.

Quoi, alors? D'autres stations de métro? Oui, mais pas seulement cela. «Il faut penser à développer économiquement les environs des stations de métro pour en faire de véritables destinations en soi, avec des restaurants, des boutiques, des endroits où sortir. Autrement, si l'on bâtit une station en plein champ, au milieu de nulle part, les gens continueront d'utiliser le stationnement incitatif tout en allant bâtir leur maison huit milles plus loin. L'environnement y gagne-t-il vraiment dans ces conditions?»

S.O.S. à l'entreprise privée

Pour l'heure, Washington et sa région inaugureront cinq nouvelles stations de métro le 13 janvier.

Rarement voit-on pousser autant de nouvelles infrastructures dans la région. Normal quand on sait que dans la seule Virginie, au cours des 20 prochaines années, on prévoit que un demi-milliard de dollars manquent pour le simple maintien des réseaux existants. Avant d'être relié à Washington par train ou par

BOURQUE

SUITE DE LA PAGE 1

notamment à recruter les 94 candidats (72 conseillers municipaux et 22 conseillers d'arrondissement) que son parti Équipe Bourque/Vision Montréal présentera aux élections. Elle lui donnera également l'occasion de se présenter sous un meilleur jour à des citoyens majoritairement opposés à la fusion de leur ville dans un grand tout montréalais.

«Je sais que plusieurs Montréalais sont encore sceptiques sur le bien-fondé de la création de cette nouvelle ville, a déclaré le maire, qui affirme avoir beaucoup lu sur les villes de banlieue durant ses vacances. D'autres, même, n'acceptent pas du tout cette loi [...]. Ces craintes sont fort légitimes et notre devoir sera de convaincre ces Montréalais et tous les autres de notre volonté d'écouter et d'inscrire les changements à venir dans le respect des personnes et des institutions et la continuité des acquis.»

La tournée des municipalités de banlieue devrait se poursuivre jusqu'en avril, avant d'être suivie par une tournée des neuf futurs arrondissements issus de l'actuelle ville de Montréal. Cette dernière s'achèvera au printemps par la tenue d'un congrès du parti durant lequel seront officiellement présentés l'ensemble de ses candidats ainsi que son programme politique.

Pour le moment, Pierre Bourque identifie trois principaux enjeux auxquels devra faire face la nouvelle ville: la création d'une administration municipale forte et efficace, le respect des particularismes locaux incarnés par les arrondissements et l'élaboration d'un projet de développement commun à l'ensemble de la grande région montréalaise au sein de la nouvelle Communauté métropolitaine de Montréal.

Estimée à 1,5 million, sa caisse électorale reste largement à constituer, a révélé un porte-parole de Vision Montréal. Ce qui devrait notamment se faire à l'occasion de son souper-bénéfice, qui se tiendra cette année en février.

Pierre Bourque s'est montré favorable, en conférence de presse, à l'idée qu'il réserve, en guise de main tendue, la place de président de son éventuel comité exécutif à un représentant de la banlieue. Présent lors de l'événement, l'actuel titulaire de la fonction, Jean Fortier, a admis par la suite que la décision «serait tout à fait logique». Interrogé sur ses intentions de se représenter, ce dernier a répondu qu'il était, comme d'autres membres du comité exécutif (Noushig Eloyan, Pierre-Yves Melançon et Saulie Zajdel), en principe intéressé mais que la décision finale dépendra entre autres de son chef et du rôle qu'il voudra lui faire jouer dans le nouveau conseil.

Si tout le monde s'attendait à ce que Pierre Bourque confirme sa candidature à la mairie de la nouvelle ville, le maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM), Georges Bossé, reconnaît qu'il ne prévoyait pas que cela se ferait si vite. «Ça devrait inciter les gens à passer rapidement à l'action, croit-il. On ne peut pas se permettre d'attendre un ou deux mois avant d'entrer en campagne.» Une réunion de l'UMBM a été prévue vendredi pour que chacun fasse part de ses intentions à ce chapitre. Des annonces publiques sont à prévoir, peut-être aussi tôt que la semaine prochaine.

S'il dit comprendre la position de maires comme Peter Trent, de Westmount, qui s'interdisent d'envisager leur candidature tant et aussi longtemps que la contestation de la loi 170 dure, il exclut l'idée de laisser inoccupée pendant «trois, cinq ou peut-être même huit ans» la scène politique en attendant un jugement favorable des tribunaux. «Le prochain rendez-vous important est le 4 novembre. Il serait irresponsable de notre part de ne pas y défendre notre vision décentralisatrice contre le projet centralisateur de Pierre Bourque.»

S'il ne souhaite pas que l'UMBM devienne un parti politique, il estime cependant que les opposants à Pierre Bourque devront éviter les erreurs du passé et lui faire la lutte de façon unifiée.

Encore discret sur ses propres intentions, Georges Bossé se dit toutefois convaincu que «le grand sauveur n'existe pas» et qu'il faut plutôt à Montréal «une équipe qui travaille ensemble», du type de celles, précise-t-il, qu'a formées autrefois le maire de Montréal Jean Drapeau avec Lucien Saulnier ou Yvon Lamarre.

Autre candidat pressenti à la mairie, le maire de Saint-Léonard, Frank Zampino, se montre à la fois plus tranchant à l'égard de ses collègues de la banlieue et plus conciliant à l'égard de Pierre Bourque. «La contestation juridique ne mène nulle part. Avec tous les droits d'appel et procédures possibles, on n'aura pas, au mieux, de jugement favorable avant cinq ou dix ans. Ce sera alors un résultat totalement inapplicable. C'est par pragmatisme et réalisme que je dis qu'il est maintenant temps d'abandonner les tribunaux et d'aller défendre les intérêts de nos citoyens sur la scène politique.»

Pourrait-il être l'un des candidats de poids dont Pierre Bourque a désespérément besoin en banlieue? Il ne l'exclut pas. «Je ne peux encore rien dire, je ne connais pas son programme politique. [...] Jusqu'à présent, il était maire de Montréal. On est aujourd'hui devant une réalité, très complètement différente. Qui peut dire qu'il ne sera pas en faveur d'une décentralisation?»

Espérant encore, de son côté, rassembler les forces d'opposition contre Pierre Bourque, le RCM de Michel Prescott tiendra pour sa part un congrès d'orientation le mois prochain. Il y envisagera notamment la possibilité de modifier son nom pour mieux rendre compte de l'élargissement de l'arène politique. Le choix de son candidat à la mairie sera confirmé en mars.

métro, l'aéroport Dulles devra encore attendre...

S.O.S. Washington? Impossible. «Les subventions fédérales ne comptent que pour 25 % du financement en transports», note Gerald Miller, responsable des questions de transport au sein de l'instance régionale qui réunit diverses autorités du district de Columbia et de ses États voisins (une espèce de communauté urbaine à l'échelle étatique). «Le transport, c'est l'affaire des États, mais il est de plus en plus difficile d'arracher davantage d'argent au Maryland, à la Virginie et au district de Columbia.»

Et au Québec?

Au Québec, le ministère des Transports songe aussi à faire appel à l'entreprise privée pour contrer les problèmes de circulation, mais sur une tout autre base. On jongle ici avec la pertinence de nouvelles mesures fiscales spéciales pour inciter les gens à utiliser les transports en commun ou le covoiturage.

L'une des avenues envisagées serait de permettre aux entreprises d'inscrire comme dépenses d'exploitation les montants mensuels qu'elles verseraient à leurs employés pour couvrir le coût du transport collectif.